DISTRICT VAL-DE-MARNE FFF

e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS
**
Nouveautés 23/24
**
RG FFF
Article 160
**
Communiqués LPIFF
**
PRELEVEMENT
Arbitres/clubs
**
Planning
Détections/Sélections
**

Procès-verbaux

Comité de Direction
**
Comité Chargé des Affaires Courantes
**
Commission d'Organisation des Championnats & Coupes
**
Commission Football à Effectif réduit
**
Commission Statuts & Règlements
**
Commission Futsal
**
Commission du Calendrier

Annexes

Amendes
**
Challenge du Fair-Play
**
Tous en Bleu
**
Formation CFI
en 4 étapes

A Consulter sur Footclub

Commission de Discipline
+ Sanctions

Egalement Consultable sur notre site internet
http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/

RAPPEL / INFOS CLUBS

Pour tous ceux qui ont une **nouvelle tablette et qui veulent installer la FMI,** celle-ci n'est plus disponible sur le Google Store il faut installer un fichier apk en le téléchargeant sur le lien :

https://app.lfpl.fr/fmi/Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk

La consultation dans Footclubs des matchs, calendriers et classements évolue.
En effet, la F.F.F. a développé un **nouveau module de gestion des compétitions** qui a fait l'objet d'une expérimentation sur plusieurs Ligues et Districts pilotes qui aura duré 3 saisons.
Ainsi, la **saison 2023/2024** marque la généralisation de ce nouveau module à l'ensemble des Ligues et Districts en France, ce qui a pour conséquence une évolution visuelle de l'environnement « compétitions » dans Footclubs.

Pour appréhender au mieux cette nouveauté, nous vous invitons à consulter la base documentaire qui est à disposition des clubs :
Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs : Le tuto
OU
En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs
OU
Via cette URL : https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff//?tag=nouveau-module-competition-1179

A retenir :

Il est constaté quelques dysfonctionnements d'affichage sur le site Internet de la Ligue ; dans l'attente de la résolution du problème par la Direction des Systèmes d'Informations de la F.F.F., nous vous recommandons de consulter les calendriers de vos équipes dans Footclubs, l'affichage y étant conforme.

S'agissant de l'affichage des numéros de journées de certains calendriers, il convient de noter qu'il est possible que la journée n°1 au calendrier général (prévue le 17/09/2023 par exemple) apparaisse comme étant la journée n°10 ; cette incohérence ne peut-être, dans l'immédiat, solutionnée. Dans l'attente d'un correctif par la F.F.F., il vous est conseillé de consulter vos calendriers par date et non par journée pour une meilleure visibilité.

Edition N° 648 du Jeudi 16 Novembre 2023

COMMUNIQUES

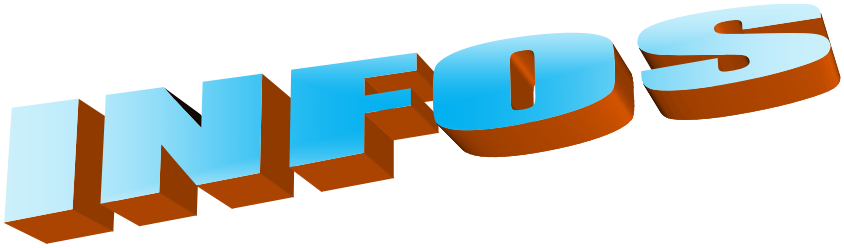

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**, chaque jeudi après-midi : https://districtvaldemarne.fff.fr
*Documents & * Procès-Verbaux

Avis aux Clubs
« Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

Installation de la FMI

Pour tous ceux qui ont une **nouvelle tablette et qui veulent installer la FMI,** celle-ci n'est plus disponible sur le Google Store il faut installer un fichier apk en le téléchargeant sur le lien :
https://app.lfpl.fr/fmi/Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk
TUTO
https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-manager/4e852f487a0b1448fbdb6d7d8cc4dc9a.pdf

Article 11 – Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

- SENIORS ↔ 2 équipes
- JEUNES ↔3 EQUIPES DE JEUNES :
- 1 équipe U 18,
- 1 équipe U 16
- 1 équipe U 14
- + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) Avec obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.
- L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées (U14 – U16 – U18).

D2

- SENIORS ↔ 2 équipes
- JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES
- Dont 2 parmi (U14, U16, U18)
- Ou bien une équipe U20
- Ou une équipe féminine U15F à 11.
- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3ème équipe de jeunes.
- + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13)

(Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) Avec obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1ere saison.

D3

- SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

- SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

11.2 - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.
Un contrôle à postériori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.

11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations

- Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.
- Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.
- Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.

  Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

  11.2.2 – Sanctions

  En cas de non-respect de l'une des obligations définies a l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :
- Pour la 1ère saison d'infraction :
  - Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter a ladite équipe seniors ;
- Pour la 2ème année d'infraction et au-delà :
  - L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante.
  - Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive.
- Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1ère saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1 ;
- L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).

Résultats 6ème TOUR COUPE DE FRANCE

Dates	Matchs	Installation
29/10/2023	Noisy Le Sec Banlieu 1 - Creteil Lusitanos Us 1	1 – 1 tab 5-4
29/10/2023	Villejuif U.S. 1 - Morangis Chilly Fc 1	2 – 2 tab 10-9

Résultats 4ème TOUR COUPE GAMBARDELLA

Dates	Matchs	Résultats
12/11/2023	Mennecy C.S. 21 - Us Ivry Football 21	1 - 3
12/11/2023	Mantois 78 Fc 21 - Creteil Lusitanos Us 21	5 - 0
12/11/2023	Tremblay F.C. 21 - Joinville R.C. 21	1 - 3
12/11/2023	Vitry 94.2 Ca 21 - Fc Fleury 91 21	0 - 5
12/11/2023	Fresnes A.A.S. 21 - Versailles 78 Fc 21	0 - 2

Tirage 5ème TOUR COUPE GAMBARDELLA

Dates	Matchs
19/11/2023	Meudon A.S. 21 - Joinville R.C. 21
19/11/2023	Us Ivry Football 21 - Nanterre Es 21

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2023/2024

NOVEMBRE	2	9	16	23	30
DECEMBRE	7	14	21		
JANVIER	11	18	25		
FEVRIER	1	8	15	22	29
MARS	7	14	21	28	
AVRIL	4	11	18	25	
MAI	2	9	16	23	30
JUIN	6	13	20	27	
JUILLET	4	11	18		

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDEE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.
Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).
Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).
Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

INFO CLUBS

LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

*****

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

du District VDM DE FOOTBALL : E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

TOURNOIS CLUBS

Le FC JARD S/MER organise le samedi 18 et dimanche 19 mai 2024,
La 3ème édition de la Yellow'Cup ! Ce tournoi national U12-U13 aura lieu au complexe sportif de Jard-sur-Mer ; 4 terrains foot à 8.
Contact : 06.11.49.77.73 ou g.rambaud.fcja@gmail.com

Le FCG - Football Club de Grimaud (dpt 83) organise ses tournois U7, U8, U9 U11, U13 qui auront lieu, le Samedi 11 et Dimanche 12 mai 2024, au complexe des Blaquières à Grimaud
Contact : **Mathieu KEIFLIN-CHAPOT** - 06 09 78 28 19 - mathieu.chapot@live.fr
Ewan LUNION - 06 68 17 04 37

NOUVEAU- Saison 2023/2024

PLUS DE CHANGEMENT APRES LE VENDREDI 12h00 !!!

Nous informons les villes et clubs Val de Marnais, qu'à dater de ce jour,
plus aucune demande de changement
« Heure, date, terrain, fermetures installations et forfait »
faite par mail ou téléphone ne sera plus
pris en considération par le « **service des compétitions » après le VENDREDI 12H00.**

Nous vous recommandons de bien veiller à ce que vos demandes de changements soient faites en amont.

Vous remerciant de votre collaboration.
*****

RAPPEL RSG
Articles 15 / 20.6 / 23 :
-Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser **(en raison de son impraticabilité)** à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football
-Un forfait est considéré comme "avisé" lorsque l'adversaire et le District du Val de Marne de Football ont été prévenus par écrit (lettre ou courriel au plus tard le vendredi 12 heures pour une rencontre programmée le Week-end (ou au plus tard à 12 heures, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 heures.
via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.fff.fr, **au plus tard le vendredi 12h,** précisant les rencontres concernées se déroulant le samedi ou le dimanche ou le dernier jour ouvrable 12 heures, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12h00) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier.
-Les changements d'horaire « d'une heure maximum » parvenant au District avant le mardi 16H pour les rencontres du Samedi après- midi et du Dimanche après –midi, aucun accord préalable du club adverse n'est nécessaire. Les demandes parvenant après le mardi 16H, devront obligatoirement être validée par le club adverse. En cas de refus de celui-ci, la rencontre sera maintenue à l'horaire officiel.

Pour le traitement de vos e-mails, ils doivent être « officiel » (…….@lpiff.fr), afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance : **Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date / Nom, Prénom et fonction du signataire du mail.**
-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)
- Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)
-De mettre plusieurs boites mails des services du District en copie (exemple : CDA + technique + formation…..)
-De faire doublon pour les changements via Footclubs et boite mail du district.

Pour le traitement des e-mails « FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT » utiliser uniquement la boite = cfaer94@gmail.com

DISTRICT 94 - Détections / Sélections / Concours INF 2023-2024

U13G INF			
Date	Horaire	Actions	Localité
10/23/2023	10h/12h-14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
10/24/2023	10h/12h-14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
10/25/2023	10h/12h-14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
10/26/2023	10h/12h-14h/16h	T2	PARC DU TREMBLAY
10/27/2023	10h/12h-14h/16h	T2	PARC DU TREMBLAY
11/8/2023	14h/16h	Rattrapage	PARC DU TREMBLAY
11/15/2023	14h/18h	T3	PARC DU TREMBLAY
11/22/2023		Si besoin	PARC DU TREMBLAY

U14G			
Date	Horaire	Actions	Localité
12/13/2023	14h/16h-16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
1/17/2024	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
1/24/2024	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
1/31/2024	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
2/7/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
2/14/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
2/19/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
2/20/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
2/21/2024		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY

U15G			
Date	Horaire	Actions	Localité
9/27/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/4/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/11/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/18/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
10/25/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
10/30/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
10/31/2023		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY

U16G			
Date	Horaire	Actions	Localité
9/27/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/4/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/11/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/18/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
10/25/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
10/31/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
11/2/2023		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY

U13F INF			
Date	Horaire	Actions	Localité
11/22/2023	14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
11/29/2023	14h/16h	T2	PARC DU TREMBLAY
12/6/2023	14h/16h	T3	PARC DU TREMBLAY

U14F			
Date	Horaire	Actions	Localité
10/4/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/11/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/18/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
11/8/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
11/22/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
12/6/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
12/20/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
1/17/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
1/24/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
1/31/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
2/7/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
2/14/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
2/16/2024		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY
2/28/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
3/13/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
3/27/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
4/24/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY

U15F			
Date	Horaire	Actions	Localité
9/27/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/4/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/11/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
10/18/2023	16h/18h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
10/30/2023		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY

NOUVEAU

ARBITRES / CLUBS
UNIFORMISATION DES PRELEVEMENTS A TOUTES LES COMPETITIONS

Le Comité de Direction du District réuni en date du 07 Septembre 2023, **a validé la mise en place du prélèvement automatique des clubs cette saison pour les frais d'arbitrage concernant :**

- **LES COUPES DU VAL DE MARNE**
- **LES DEMANDES EXCEPTIONNELLES DES CLUBS.**

Le District effectuera le paiement des arbitres à partir des données informatiques et facturera les clubs des sommes dues pour chaque match les concernant.

Attention ! Les clubs qui ne sont pas encore concernés par ces prélèvements automatiques, doivent adresser un RIB au District dès maintenant *(par mail ou courrier).*

Un prélèvement du montant correspondant (aux demandes des clubs ou match de coupe) sera débité vers le 20 du mois du montant total des frais d'arbitrage.
Dans un deuxième temps, l'arbitre officiel sera réglé le 25 du même mois.

Ainsi les clubs n'auront plus à prévoir de chèque ou d'espèces avec eux pour indemniser directement l'arbitre, ce qui évitera les amendes aux clubs pour « non-règlement des frais d'arbitrage ».

Chaque mardi, la Commission Départementale d'Arbitre pointera les fiches d'indemnités envoyées par les arbitres opérants et les éventuels absents avec le concours des clubs concernés.

AUCUNE TRANSACTION MONETAIRE
ENTRE LES CLUBS ET LES ARBITRES

Objectif : UNIFORMISER LA PROCEDURE A TOUTES LES COMPETITIONS ET DIVISIONS

Pour :

- Ne pas recevoir de multiples mails de la part des arbitres pour des matchs impayés
- Ne pas se retrouver en difficulté avec les comptes en fin de saison
- Avoir un suivi précis sur les paiements

Dans le but de :

- ❑ Faciliter le travail de tout le monde
- ❑ Payer les arbitres en temps et en heure

Modalités : « CLUBS et ARBITRES »

- Tous les clubs demandant un ou plusieurs arbitres sur une rencontre (y compris tous les matchs de coupe) doivent nous fournir un RIB
- Les arbitres auront un lien à leur disposition où ils mettront toutes les informations du match
- L'arbitre remettra la fiche d'indemnité au club où il sera noté « L'arbitre sera indemnisé par virement »
- Nous allons prélever le club de la somme due
- Comme tous les fins de mois, le District paiera les arbitres

Communiqués

Demandes de licences 2023/2024 :
Mise à jour des photos et des adresses mails

Afin de vous permettre de préparer la nouvelle saison dans les meilleures conditions, nous vous recommandons de mettre à jour, dès à présent, les adresses mails de vos licenciés ainsi que leurs photos.

Concernant les photos, à partir du 1er Mai prochain, vous pourrez renouveler, sur Footclubs, les photos de vos licenciés dont la durée de validité est à échéance à l'issue de la présente saison.

Comment savoir si une photo doit être renouvelée ? Sur la liste de vos licenciés figurant dans Footclubs (Menu Licences - Liste), le licencié dont la photographie doit être renouvelée, sera **signalé par un encadré rouge en face de son nom**. Lorsque vous vous positionnerez sur cet encadré, la mention « **photo invalide** » apparaîtra ; il est donc temps pour vous de scanner une nouvelle photo.

Pour rappel, la photographie est une pièce obligatoire pour toute demande de licence ; à défaut d'une photographie valide, la demande de licence sera donc refusée.

Concernant la mise à jour des adresses mails (ou la saisie de ces adresses), elle est nécessaire afin de préparer au mieux la mise en place au sein du club de la dématérialisation des demandes de licences.

Pourquoi ? La formulation de vos demandes de licences via la dématérialisation permet de réduire *(i)* la charge administrative du club (s'il y a toujours un travail de vérification des in-formations, le club n'a plus à scanner les documents de chacun de ces licenciés) et *(ii)* le temps de traitement par la Ligue de vos demandes de licence.

NB : à ce jour, sont concernées par la dématérialisation les demandes de licences « R » et « A » des joueurs, dirigeants, volontaires et arbitres.

Mouvements Clubs

Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

DEMANDE D'AFFILIATION (Article 22 des RG FFF)	- Attestation sur l'honneur (nouveau modèle en PJ) - Récépissé de déclaration de **création** du club en Préfecture **(pas le récépissé de modification)** ou la **parution au Journal Officiel** (disponible sur le site Internet du Journal officiel) - **PV de l'Assemblée Constitutive** (celui qui a été établi lors de la création de l'association) - Statuts de l'association : ils doivent **impérativement** comporter un objet consistant, a minima, en **la pratique du football**.
FUSION-CREATION (Article 39 des RG FFF)	- Attestation sur l'honneur (nouveau modèle en PJ) - Récépissé de déclaration de **création** du club en Préfecture (pas le récépissé de modification) - **PV de l'Assemblée Constitutive** (celui qui a été établi lors de la création de l'association) - Statuts de l'association : ils doivent **impérativement** comporter un objet consistant, a minima, en **la pratique du football.** **- PV de l'Assemblée générale de chacun des clubs qui** fusionnent **qui décide de sa dissolution**
FUSION-ABSORPTION (Article 39 des RG FFF)	-PV de l'Assemblée générale du **club absorbé** qui décide de **son absorption** (et par suite de sa dissolution) - PV de l'Assemblée Générale du **club absorbant** lors de laquelle il a **acté la fusion-absorption**
CHANGEMENT DE TITRE (Article 36 des RG FFF)	Récépissé de déclaration de **modification** en Préfecture
DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D'UN CLUB OMNISPORT	**PV d'AG du club omnisport** qui autorise la section football à prendre son indépendance + récépissé de **création** en Préfecture

Licences

En application des dispositions de l'article 8 du Règlement Sportif Général de la Ligue, la présentation des licences s'effectue comme suit :

Support de la feuille de match	Modalités de présentations des licences
Tablette (F.M.I)	De manière dématérialisée, sur la tablette du club recevant
Papier	De manière dématérialisée, sur Footclubs Compagnon **OU** Au format papier, à l'aide de la liste des licenciés du club comportant leur photographie *(document imprimé depuis Footclubs et dont se saisit l'arbitre)*

A défaut de présenter sa licence via Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés du club, le joueur devra présenter :

◊ Une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné

+

◊ La demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

NB : une demande de licence, en ce qui concerne la partie relative au contrôle médical, est considérée comme dûment complétée dans les conditions de l'article 70 susvisé :

◊ Soit par l'attestation d'avoir répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé *(ex : les joueurs renouvelant dans leur club ou ayant changé de club)*

◊ Soit par le certificat médical figurant sur la demande de licence *(pour les joueurs non licenciés F.F.F. la saison dernière ou pour ceux dont la durée de validité du précédent certificat médical est expiré)*

REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

NOMBRE DE JOUEURS MUTES

Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation"

1. ***a)*** Dans toutes les compétitions officielles ~~et pour toutes les catégories d'âge~~ ***des catégories U19 et supérieures***, ***ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes***, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

b) ~~Toutefois~~ ***P***our les pratiques à effectif réduit ***des catégories U19 et supérieures***, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.
En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match ~~est limité à deux maximum~~ ***reste le même***.

[…]

Date d'effet : saison 2022 / 2023

Procès-Verbaux

COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL

Mercredi 18 octobre 2023

Présidence de M. Denis TURCK

Membres présents : Mmes Estelle BATHENAY, Pascale CHOQUET, Patricia GUILIANI, Sandrine IACOVELLA, MM. Henri BAQUE, Patrick DARDENNES, Francis DELAGE Régis ETIENNE, Jean-Jacques FOPPIANI, Bruno FOLTIER, Edgard KOUNDE, Jean-Pierre LACHASSAGNE,
Assistent : Mmes Lili FERREIRA (Directrice Administrative), M. José DIAS (CDA),
Absents Excusés : M. Jean-Pierre MAGGI, Dr Mani BOLOURIAN

PROCES-VERBAUX

Les Procès-verbaux des 09 septembre 2023 *(Comité de Direction)* **et 25 septembre 2023** *(Bureau)* sont approuvés par retour de mail (et diffusé sur le site et le journal Numérique uniquement CD).
Le Comité valide.

PROMPT RETABLISSEMENT

-à M. BOUSSARD Jean-Marc *en convalescence à la suite d'une chute au cours de l'AG*
-à M. GRESSIEN Georges, *à la suite de son intervention chirurgicale*

NECROLOGIE

-M. MACALOU Makan, décédé à l'âge de 49 Ans, responsable des U8-U9 durant de longues années au Club Portugais Acad. Champigny, mais surtout enfant du club
-Mme. NOEL Claudia, décédée à l'âge de 31 Ans, Educatrice depuis 9 ans au Club de Joinville RC
A leurs familles, à leurs proches, à leurs clubs, le District du Val de Marne de Football adresse ses très sincères condoléances.
-M. HENRI Didier, décédé à l'âge de 89 Ans, Ancien Arbitre Fédéral et Président de la Commission Régionale d'Arbitrage
A sa famille, à ses proches, le District du Val de Marne adresse ses très sincères condoléances.

FELICITATIONS

-à MM. PINVILLE Fabrice et BOURAHLA Khaled pour leur intervention au cours d'une rencontre qui a permis de sauver un joueur de VITRY CA qui avait eu un malaise cardiaque.

COMMISSIONS

Arrêt de M. Maurice SAINT ALBIN, Commission « Football à Effectif Réduit », il continue néanmoins en Commission CDPME
Le Comité le remercie pour le travail rendu dans la Commission Football à effectif réduit et pour sa continuité en CDPME.

Arrêts en Commission Technique de MM. PAVIOT Olivier et GAUTIER Vincent
Le Comité les remercie pour les Services rendus.

Candidature de Mme Mélanie COUTURE en Commission Féminine
Le Comité valide.

RETOUR SUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Samedi 07 octobre 2023
Espace Culturel Gérard Philipe à Champigny/Marne

Le Président informe que le nombre de Voix était de 1650 pour 121 Clubs actifs pour cette Assemblée.

Ouverture de l'Assemblée Ordinaire à 9h30
Nombre de clubs présents ou représentés :
* **58 Clubs** représentant : **1225 Voix :** ***Quorum largement atteint***
Pour les clubs arrivés après cet horaire, plus de comptage des voix.

Le Président, ***Denis TURCK,*** *a débuté en respectant l'ordre du jour et en excusant les personnes absentes :*
Il excuse les absences de :
Pour la FFF :
- ***MM. Philippe DIALLO,*** *Président de la FFF,* ***Vincent NORLOGUES,*** *Président de la LFA*
Pour le Département :
- ***M. CAPITANIO Olivier,*** *Président , mais représenté par* ***Mme Patricia KORCHER LAMBERT,*** *Vice-Présidente - Service des Sports*
Il a remercié pour leur Présence :
- ***Mme Patricia KORCHER LAMBERT,*** *Vice-Présidente - Service des Sports*
-M Laurent JEANNE , *Maire de Champigny sur Marne*
-M. David RODRIGUES, *Président du Club Portugais Acad. Champigny*
Avant d'entamer son allocution et après avoir remercié la Ville de Champigny sur Marne pour la mise à disposition du superbe espace culturel « Gérard Philipe » », ce qui a permis que notre Assemblée Générale se déroule dans les meilleures conditions possibles, le Président du District a donné la parole au Maire de la Ville, ***M. Laurent JEANNE.***
Intervention de ***Mme Patricia KORCHER LAMBERT,*** *Vice-Présidente - Service des Sports et du Président du club des Portugais Acad. Champigny,* ***M. David RODRIGUES.***
Un grand remerciement au club des PORTUGAIS ACA CHAMPIGNY ainsi qu'à tous leurs bénévoles pour la gestion et l'aide apportée dans le cadre de l'organisation de notre Assemblée Générale.
Les diverses interventions lors de l'AG :
M. Patrick DARDENNES, Secrétaire Général :
** Retour sur les U14 pour donner suite à la mise en place de phases de brassage depuis la saison dernière*
* Rappel des critères du Challenge « Dynamique »

M. Gaëtan DELPIERRE, Technicien :

** Formations, changements importants pour les clubs*

M. Régis ETIENNE, Vice-Président Délégué :

** Evolution du Règlement du Challenge du Fair-Play soumis au vote*

** Réponse aux Questions des Clubs*

M. Bruno FOLTIER, Trésorier Général : Bilan au 30 Juin 2023 et Budget Prévisionnel 2023 – 2024

Les points abordés dans l'allocution du Président du District, Denis TURCK,

Changement de Logiciel « Footclub», remplacement progressif par Portail Club & La formation de nos éducateurs & La Gouvernance de votre Fédération & Représentation des clubs aux actions de la saison menées par le District & Courrier de M. Philippe DIALLO, Président de la FFF rappelant les dispositions de l'article 1 des Statuts de la FFF & Le Football au Féminin & Le Football animation & Opération Mini But & .Championnat U14 & Arbitrage & La Communication & Services civiques & Formation Dirigeant & Foot Loisirs & 24ème Tournoi International U16 : Information & Remerciements : *Aux 125 bénévoles du District - Au Personnel Administratif et Technique - aux Commissions - Au Conseil Départemental du Val de Marne - Au Service Départemental de la Jeunesse Engagement et Sports (SDJES) - A la Fédération Française de Football - A la Ligue du Football Amateur - A la Ligue de Paris Ile de France de Football - A la Ville de Champigny sur Marne pour le prêt de l'espace culturel « Gérard Philipe »- Au Club de Portugais Acad. Champigny0*

Les divers votes au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Octobre 2022 à Ablon sur Seine

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées,

Pour : 97,69 % *Contre : 2,31 %*

2-Approbation du Rapport Moral, rédigé par Lili FERREIRA

Le rapport moral est adopté à la majorité des voix exprimées,

Pour : 97,57% *Contre : 2,43 %*

3- Fair-Play – Nouveau Règlement

Le nouveau règlement est adopté à la majorité des voix exprimées et mise en application immédiate pour la saison en cours,

Pour : 78,07 % *Contre : 21,93 %*

4- Approbation du Rapport Financier au 30 Juin 2023

Après intervention du Trésorier Général, Bruno FOLTIER et du Commissaire aux Comptes.

Le Bilan au 30 Juin 2023 est adopté à la majorité des voix exprimées,

Pour : 93,49 % *Contre : 6,51 %*

5-Budget prévisionnel 2023 & 2024

Après intervention du Trésorier Général, Bruno FOLTIER et du Commissaire aux Comptes.

Le budget prévisionnel est adopté à la majorité des voix exprimées,

Pour 84,01 % *Contre : 15,99 %*

REUNIONS SECTEURS « CLUBS »

Réunion du Groupe de travail : *Estelle BATHENAY, Patrick DARDENNES, Henri BAQUE, Régis ETIENNE, Jean-Pierre LACHASSAGNE*

Rapporteur Patrick DARDENNES qui fait un retour sur la réunion du Groupe de travail et les diverses idées qui en sont ressorties :

Objectifs :

Poursuivre la démarche engagée vers les clubs après les 5 réunions de secteur réalisées en 22/23

Poursuivre la mise en œuvre des thèmes relevés lors de la réunion des Présidents avec une sensibilisation dans les clubs autour de l'arbitrage, des parents et des éducateurs.

Apporter une réelle valeur ajoutée aux clubs pour obtenir une plus forte participation

Être en contact direct avec la cible visée

Thème : Sans bénévole pas de Football

Recruter , accueillir et fidéliser un bénévole

- *Inciter les clubs à mieux intégrer les parents dans leur fonctionnement*
- *Cibler les accompagnateurs / parents pouvant devenir bénévole , définir les besoins du club, compétences requises , préciser les missions proposées , faire passer de parent accompagnateur à bénévole actif ,*

Former et informer les bénévoles

- *Comportement Parent/supporter , respect , arbitrage et incivilités , sanction alternative , rôle de l'éducateur , connaitre les règles du jeu ,*

Valoriser et animer le réseau des bénévoles

- *Actions à mettre en œuvre , matérialiser la reconnaissance du club (Tenue, trombinoscope, évènements) ,*

Déroulement :

Qui ? *Parents – Parents déjà dirigeants - Educateurs – Responsable école de foot – Directeur technique – Président - Intervenants district*

Où ? *Dans les clubs (Clubs volontaires ou proposition à des clubs faiblement engagés dans les actions du district ou avec des difficultés disciplinaires)*

Comment ? *Présentation district + supports de communication pour le club (Flyers, Panneau, ..)*

Quand ? *Dès finalisation des supports de présentation et de communication*

Après présentation de la première réunion du groupe de travail et divers échanges entre les membres, il en ressort que :

- *Le projet doit être développé avec la construction du document de déroulement de la réunion*
- *La rencontre avec les divers acteurs ciblés du club se fera au cours des plateaux de jeunes à plusieurs clubs*
- *Mise en œuvre sur la 2ème partie de saison*

Par ailleurs, afin de donner une continuité aux réunions de secteurs de la saison dernière *(en passant de 5 à 3 secteurs),* **il sera fait dans un deuxième temps une proposition de mise en place de l'action qui avait été présentée au Séminaire des Présidents-es au cours de la saison dernière, soit :**

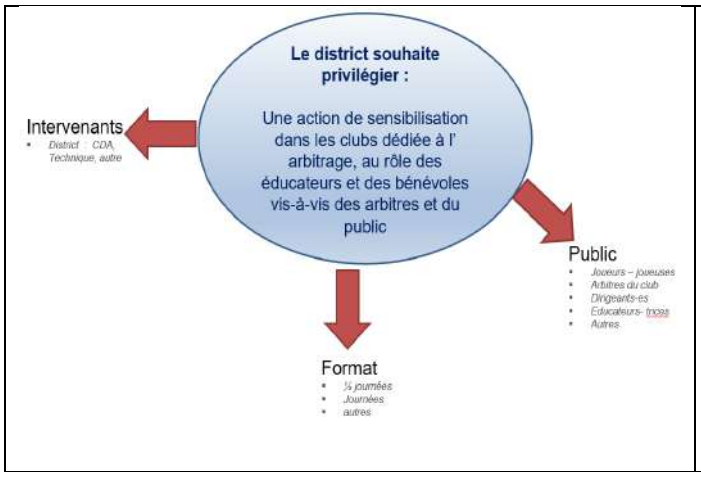

- **PUBLIC :** Educateurs – Dirigeants – Parents.
- **FORMAT :** Réflexion sur 2 ou 3 ½ journées 2 fois dans la saison : En septembre / octobre et Au début des matches retours
- **INTERVENANTS :**
  Créer un déroulé type identique pour tous les intervenants
- **Faire intervenir** :
  Le référent arbitrage et/ou le ou les arbitres des clubs,
  Le directeur technique,
  Un intervenant du district pour parler de l'arbitrage (pas forcément un membre de la CDA),
  Voir pour faire intervenir un arbitre qui aurait eu des problèmes (à la place d'un arbitre de l'élite qui n'apportera pas grand-chose).
- Il avait été évoqué la possibilité de rendre ces ½ JOURNEES **OBLIGATOIRES et en cas d'absence une forte sanction serait appliquée.**

Pour action :

- *Le groupe de travail doit se réunir pour proposer un déroulé de réunion et des fiches « Types » pour aider les clubs dans leur communication*

FINANCES

Intervention de Bruno FOLTIER, Trésorier Général du District

Rappel : Pour la situation financière, nous partons du prévisionnel réalisé en juillet avec tous les éléments à notre connaissance en s'appuyant sur le réalisé au 30 juin.
Des réajustements sont faits tout au long de la saison si des sommes sont portées à notre connaissance et n'avaient pas été prise en compte dans le Budget.

La situation de suivi du budget prévisionnel permet de maitriser au mieux et d'alerter si dépassement dans certains postes et a été remise à tous les Membres pour la période du 1er juillet au 05 Octobre 2023.

On note que le budget est maintenu à ce jour, avec un réajustement sur les recettes à la suite d'une subvention qui n'avait pas été prévue en juillet de + 5000 €.

A noter : deux clubs n'ont pas régularisé leur solde et sont en cours pour mise en inactivité ou radiation : ALFORTVILLE US (2 400 €) et OLYMPIQUE PARIS ESPOIR (850 €)

Pour action :

- *Écrire un courrier à la Mairie d'ALFORTVILLE pour la somme due par Alfortville US*

COLLEGE DES PRESIDENTS-ES

Intervention du Président et de Patrick DARDENNES qui retracent l'historique de la mise en place de ce premier collège sur la base du volontariat, ce qui n'a pas apporté beaucoup de propositions et un faible taux de participation aux réunions.
Les clubs représentés avec des nombres de licenciés très différents ont tous des problématiques variées.

Un nouveau collège va être constitué avec des nouveaux clubs, environ 12 Membres.
Des clubs en nombre de licenciés assez proches pour permettre d'aborder des sujets ,des pratiques et des problématiques communes

Pour action :

- *Le Président et le Secrétaire Général vont contacter, par téléphone, les Présidents de club*

POINT 24ème TOURNOI INTERNATIONAL U16

Mme Lili FERREIRA fait un point sur l'avancée du Dossier.
Elle souligne que « 40 Commissaires » du District se sont positionnés, un peu moins que les saisons précédentes, auxquels s'ajoutent les bénévoles des clubs et des communes.

Actions en cours :

- *Dossiers à préparer pour les équipes et Arbitres*
- *Logistique à finaliser avec les Clubs et les Communes*
- *Préparation de la réunion Technique du Lundi 30 Octobre 2023*
- *« Plan Vigipirate » à finaliser avec le référent du District (Commandant de Police Nationale)*

Affiche du Tournoi :

CELLULE PREVENTION CONTRE LES VIOLENCES
« Sexistes et Sexuelles »

Membres de cette cellule : Pascale CHOQUET & Bruno FOLTIER

Intervention de Pascale CHOQUET qui a créé un document d'alerte avec des statistiques officielles en s'appuyant sur les lois sur : *VIOLENCES - VIOLS - HARCELEMENT - AGRESSIONS – VIOLENCES SEXUELLES*, Ce sont des sujets très sensibles et douloureux.

Le Comité remercie Pascale pour ce document très complet qui devra faire l'objet de quelques modifications *(Exemple : rajouter les sources des statistiques annoncées sur chaque page).*

Ce document explique :

- Les Lois
- Les Signaux d'Alerte
- L'Ecoute
- Les lourdes conséquences
- Le silence de la victime, par honte, culpabilité
- Etc..

Le Comité décide de le soumettre à la FFF et aux services de l'Etat avant diffusion officielle envers nos clubs et sur notre site internet.

Pour action :

- *Envoyer à la FFF et aux services de l'état*

RETOUR GROUPE DE TRAVAIL : PROJET GESTION DES MATCHS

Groupe de travail « Suivi des rencontres »: Edgard KOUNDE ***(Pilote du projet) &*** Jean Pierre LACHASSAGNE & Pascale CHOQUET & Henri BAQUE+ José DIAS et Stéphane CALEGARI *pour avoir leur avis également en termes d'arbitrage et technique.*

Rapporteur du Groupe Edgard KOUNDE de travail :
Principales mesures évoquées :

- Elaborer des calendriers des matchs en tenant compte des antécédents, des clubs sensibles et des tensions entre villes
- Faire réaliser des plaquettes énumérant les actions à mener par les référents sécurité
- Réaliser un code de bonne conduite des éducateurs et le transmettre aux clubs -Intégrer dans la formation des arbitres un module de "gestion d'incidents/tensions" ou distribuer aux arbitres une fiche réflexe "gestion des incidents"

Quelques critères d'évaluation des actions:

- Taux d'incidents de matchs
- Taux de cartons rouges
- Taux de violences verbales à l'égard des arbitres

Plusieurs de ces mesures sont déjà utilisées au sein du District.

Pour action :

- *Le groupe de travail doit faire une proposition des actions à mener et établir le code de bonne conduite à diffuser*

COMMISSION RSE & RSO

Intervention d'Henri BAQUE qui explique que la FFF demande aux Ligues et Districts de mettre en place des Actions dans le cadre RSE & RSO, le sport ne pouvant rester à l'écart.

RSE = La responsabilité sociétale des entreprises
«C'est la mise en pratique du développement durable à l'échelle de l'entreprise »
RSO = La Responsabilité Sociétale des Organisations (collectivités, associations…)
« Contribution volontaire des organisations au développement durable »

Pour action :

- *Henri BAQUE va prendre contact avec la personne en charge du dossier à la FFF afin d'avoir toutes les informations nécessaires*

POINT SUR LES LICENCIES

Saison 2021 & 2022		Saison 2022 & 2023		Saison 2023 & 2024
24 743 (Au : 19/10/21)	31 590	20 773 (Au : 10/10/22)	33 431	25 371 (*) (Au : 16/10/23)

(*)

Nouvelles licences	5 810	(22,90%)
Renouvellements :	16 895	(66,60 %)
Mutations	2 666	(10,50 %)

POINT SUR LES SERVICES CIVIQUES

Intervention de Patrick DARDENNES qui donne quelques informations sur le début de cette nouvelle saison :

- ***63 Services civiques*** *ont commencé leur mission le 1er octobre 2023.*
- **Le PSC1 est lancé**
- **Recherche active d'action « Citoyenne » pour la saison**
  Une demande, par anticipation, avait été faite pour le Sénat ou l' Assemblée Nationale :
  Impossible à programmer dans les délais prévus
- **Actions Obligatoires District :** *15 jeunes ont été convoqués pour la Certification, deux absents*

COURRIERS DIVERS

FFF

05/09/23 = Livraisons de matériels « Kit promotionnels » & « Déstockage dotations »
26/09/23 = Courrier du District 94 adressé à M. Vincent Nolorgues « Formations & Charges Fixes »
26/09/23 = Courrier de Philippe DIALLO – Audit à la suite des dysfonctionnements informatiques

LPIFF

26/09/23 = Statut de l'Arbitrage - décision du Comité Exécutif de la FFF du 22/09/23
27/09/23 = Litige AC CRETEIL C/LPIFF (contestation non -accession en Seniors D1)
02/10/23 = Comité de Direction LPIFF
05/10/23 = Informations Comité Directeur du 02/10/23

CONSEIL DEPARTEMENTAL 94

02/10/23 = Convention Challenges du Président

CLUBS

590397 AS MIMOSA MADA SPORT = Récépissé de déclaration de changement d'adresse du siège social + liste des dirigeants
500689 CRETEIL LUSITANOS US = Invitation à la présentation des clubs ambassadeurs

DIVERS

FONDACTION DU FOOTBAL (21/09/23) = Lancement de la 16ème édition des Trophées Philippe Séguin
SDJES 94 -(19/09/23) = Formation VRL au sein du District 94
-(13/09/23) = Prix de la Laïcité 2023
AFAF Ile de France (28/09/23) = Présentation de l'AFAF Ile de France (Amicale Française des Arbitres de Football)

CDOS :

SOIREE D'INFORMATION DEVELOPPEMENT DURABLE = Le jeudi 09 novembre 2023 à Créteil de 19H30 à 21H00 à destination de l'ensemble des acteurs du sport

TECHNIQUE

Projets et actions à venir

- **Hospi'Foot a démarré :** 2 IME visitées – séances très appréciées des participants et personnels soignants
- Réflexion autour d'un plan évènementiel lié au **JO :** Créer une compétition regroupant les différentes épreuves reprenant les pratiques de Foot Loisirs sur laquelle un classement global serait défini pour tous les clubs participants : type "décathlon"

- Dans la continuité de la saison dernière, nous souhaitons donner une suite à la **Girly Tour**. Nous envisageons d'orienter le développement de la pratique en axant notre plan d'action autour de l'arbitrage et du rôle/de la place de la dirigeante
- Nouvelle formule concernant les **plateaux U6-U7 et U8-U9 :** les plateaux auront lieu le samedi matin en alternance avec les U10-U11. Les équipes U6-U7 et U8-U9 seront regroupées en un même endroit. Les plateaux débuteront le 18 novembre 2023
- Nouvelle formule pour les **critériums U10 à U13 :** un brassage a lieu sur 4 dates. Les critériums débuteront le 18 novembre 2023
- **Critériums U10-U12-U14-U16 :** un partenariat est mis en place avec les clubs de Marne la Vallée du 77. Début des critériums le weekend du 11-12 novembre
- Réorganisation interne concernant la gestion du processus de **détections et de sélections**. Nous ferons un point à la fin des détections car ces actions ajoutent beaucoup de temps de travail à nos plannings déjà bien chargés
- **La réforme des formations** ne nous permet pas d'avoir encore une vision claire quant aux différents contenus.
- Concernant **l'utilisation des 3 terrains dont dispose le District**, il serait bon de faire une étude sur la gestion et l'utilisation de ces installations afin d'optimiser la location.

Actions programmées :

- 18 octobre 2023 – Amical U16G
- 18 octobre 2023 – Amical U15G
- 18 octobre 2023 – Centre de perfectionnement U15F
- 18 octobre 2023 – Détection U14F
- 23 octobre 2023 – Détection U13G – Matin et AM
- 24 octobre 2023 – Détection U13G – Matin et AM
- 25 octobre 2023 – Détection U13G – Matin et AM
- 25 octobre 2023 – Amical U16G
- 23 octobre 2023 – Détection U13G – Matin et AM
- 24 octobre 2023 – Détection U13G – Matin et AM
- 25 octobre 2023 – Détection U13G – Matin et AM
- 25 octobre 2023 – Amical U16G
- 25 octobre 2023 – Amical U15G
- 26 octobre 2023 – Détection U13G – Matin et AM
- 27 octobre 2023 – Détection U13G – Matin et AM
- 30 octobre 2023 – Centre de perfectionnement U15G
- 30 octobre 2023 – Interdistrict U15F
- 31 octobre 2023 – Centre de perfectionnement U16G
- 31 octobre 2023 – Interdistrict U15G
- 2 novembre 2023 – Interdistrict U16G

Formation de cadres

	Début formation			Fin de la formation
Objet	**Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant le bloc 1**	***Bloc 1 (1er jour en présentiel)***	***Bloc 2 (2éme jour en présentiel)***	**Distanciel en autonomie, lecture de 2 nouvelles capsules vidéo**
FUTSAL INITIATION	X	**26/10/2023**	**27/10/2023**	X
CFI U6-U9	Du 27/10/2023 au 06/11/2023	**07/11/2023**	**05/12/2023**	Du 06/12/2023 au 15/12/2023
CFI U10-U13	Du 31/10/2023 au 08/11/2023	**09/11/2023**	**07/12/2023**	Du 08/12/2023 au 17/12/2023
CFI U14-U19	Du 03/11/2023 au 13/11/2023	**14/11/2023**	**12/12/2023**	Du 13/12/2023 au 22/12/2023
CFI SENIORS	Du 06/11/2023 au 15/11/2023	**16/11/2023**	**14/12/2023**	Du 15/12/2023 au 24/12/2023
AF HANDI	X	**21/11/2023**	X	X
CFI GARDIEN INITIATION	X	**23/11/2023**	**24/11/2023**	X
AF PRATIQUE FEMININE	X	**30/11/2023**	X	X

Intervention de Francis DELAGE sur :

- *Alerte sur les absences d'éducateurs au cours de la dernière certification, ce qui bloque des places*
- *Participation officielle TOURNOI U14/U15 F du District*

ARBITRAGE

Intervention de José DIAS, Président de la CDA sur les points ci-après :

EFFECTIF

- 153 / 167 arbitres dont 4 féminines
- Stagiaires à valider : 16

CALENDRIER

Le calendrier est tenu :

- 26/09/23 : Réunion de lancement FAR : 32 convoqués
  - Toutes les semaines - 17/10 : Atelier physique

- Du lundi 18 au lundi 25/09 (11) / Du mardi 26/09 au lundi 02/10 (F) : Test QCM à distance
- 23 - 24 - 30/09 et 01/10 : FIA 1
  - 26 inscrits : 100%
  - Nombre d'arbitres extérieurs : 6 arbitres (3 du 93 ; 2 du 75 et 1 du 92)

- 05/10/23 : Rattrapage test physique
- 17/10/23 : Formation continue 1 : 28 présents (Occasion prometteuse et manifeste de but)
  - 21/11 : tacles et semelles
  - 14/12 : mains

- 19/10/23 : Test physique Futsal
- 23 - 24 - 25 - 26/10 : FIA 2 en semaine pendant la période de vacances

QCM

- 27 Football à 11 non désignés
- 2 Futsal non désignés

POINTS

- Action JNA *(protocole particulier mis en place : Entrée / sortie)*
- Inscriptions FIA : rappel
- Gestion et calage des effectifs selon besoins CRA Impact nouveaux championnats - Désignations U15M/U14M
- Futsal : R3 à 2 et Oreillettes
- Malaise du joueur de CA VITRY vs ES Vitry en catégorie Senior le 24 septembre 2023

Pour action :

- *Envoyer aux clubs et aux Arbitres le protocole « particulier » proposé pour le week-end des 21 et 22 octobre dans le cadre des Journées de l'arbitrage*
- *Voir la possibilité d'acheter des Parkas pour les Observateurs du District*

DIVERS

1- CONVENTION « SANCTION ALTERNATIVE »

Adressé par mail à tous.

Explication et modalité: Régis ETIENNE

Le Comité valide à l'unanimité sa mise en place, dès cette saison, pour la Commission Départementale d'Appel.

2- ***« POWERSHOT » Innovation lab : Catalogue 2023***

Le Président a reçu la Société et donne des explications sur le matériel proposé.

3- ***WEEK-END DES BENEVOLES à CLAIREFONTAINE des 4 et 5 NOVEMBRE 2023 (Nouveaux Dirigeants)***

Après avoir lancé un appel à candidature, les réponses ont été retenues par ordre d'arrivée, le Club de THAON FC initialement positionné et s'étant désisté sera remplacé par THIAIS FEMININES :

THIAIS FEMININES = Mme PATISSON Jennie & M. CHOQUET Guillaume

SJTO CHOISY = *M. PAPILLON Adel & M. PHILIBERT Lilian*

CA HAY LES ROSES 94 FUTSAL = *Mme ZUBAR Jennyfer*

CAUDACIENNE ES = *Mme DE ARAUJO Chloé*

Le rendez-vous directement sur place Le samedi 4 novembre 2023 à 14h00 :

CENTRE NATIONAL DU FOOTBALL - DOMAINE DE MONTJOYE

78120 CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES France -TEL : +33(0)1 34 84 50 19

Rappel du Timing du week-end

Samedi 4 novembre 2023

- 14h00 = Arrivée à Clairefontaine + Café de bienvenue
- 14h30 = Présentation du programme auditorium
- 14h45 à 15h00 = Récupération des chambres individuelles
- 15h14 à 19h00 = Visite du centre et activité
- 20h00 = Dîner gastronomique

Dimanche 5 novembre 2023

- 08h/09h = Petit Déjeuner
- 09h30/11h30 : Réunion Auditorium + débat
- 11h30 = Départ de Clairefontaine

TOUR DE TABLE

Estelle BATHENAY :

- Cartographie de la Pratique Féminine à mettre à l'ordre du jour du prochain Comité
- Réussite de sa formation « CNOSF » sur le thème : 300 femmes dirigeantes, ce qui permettra de fonctionner avec d'autres fédérations Sportives *(Comparer, échanger, etc..)*

  Félicitations du Comité de Direction

Henri BAQUE :

- Badges pour les éducateurs de D1 : Les badges ont été remis ou envoyés aux clubs et doivent maintenant être portés par les éducateurs de D1 pour faciliter la vérification des arbitres

Patrick DARDENNES :

- Réunion formation du 12/10 sur « FAL » (Football Animation Loisirs) et application téléphone foot animation : Résultat très décevant sur 55 clubs seuls 12 présents

  Animateurs : Georges GRESSIEN et Patrick DARDENNES
- Ballons « Challenge des Présidents » du Conseil Départemental : 4 journées portes ouvertes pour la remise. **Aucun ballon ne sera remis en dehors de ces créneaux.**

  Le Comité Valide cette proposition
- Demande la possibilité de désigner des Délégués en D1 « U18 » en soutien de l'arbitre à la charge du club recevant

  Pour action :
  - *Valider la possibilité avec le Responsable des délégués*
  - *Faire un sondage auprès des clubs concernés surtout pour l'impact financier*

PROCHAIN COMITE DE DIRECTION
LE MERCREDI 06 DECEMBRE 2023 à 18H30

Le Président du District,
M. Denis TURCK

Le Secrétaire Général,
M. Patrick DARDENNES

Comité d'Appel

Chargé des Affaires Courantes

PROCES-VERBAL N°1

Réunion du Mercredi 08 novembre 2023

Président : M. Patrick DARDENNES
Présents : Mme Estelle BATHENAY, M. Régis ETIENNE
Assiste : Mme Lili FERREIRA

APPEL du club KINGDOM SPORTS d'une décision de la Commission Statuts et Règlements du 05 octobre 2023 :
Courriel d'appel reçu en date du 12 octobre 2023.

Match : Match N° 26059433 – GENERATION TAKTIK / KINGDOM SPORTS du 24/09/23

Décision de 1ère instance contestée :

SENIORS – D3 / A - MATCH 26059433 – GENERATION TAKTIK / KINGDOM SPORTS du 24/09/2023
*Réserve du club de **GENERATION TAKTIK** sur la qualification et la participation du joueur **SALOME Jahnoy, Licence enregistrée le 20/09/2023** du club de **KINGDOM SPORTS 1** se présentant avec une licence non validée.*
*Suivant l'article 89 du RSG de la F.F.F qui précise qu'un joueur est qualifié **QUATRE jours francs APRES** la date d'enregistrement de sa licence.*
*Le joueur **SALOME Jahnoy**, titulaire d'une licence validée le 20/09/2023, n'était donc pas qualifié pour disputer la rencontre.*
La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable et fondée.
En conséquence la commission décide :
MATCH PERDU par pénalité au club de KINGDOM SPORTS 1 (-1 point – 0 but) pour avoir fait participer le joueur non qualifié SALOME Jahnoy
Pour en attribuer le gain à GENERATION TAKTIK (3 points, 0 but)
Débit : KINGDOM SPORTS 50,00 €
Crédit : GENERATION TAKTIK 43,50 €

Le Comité,
Pris connaissance de l'appel de **KINGDOM SPORTS pour** le dire recevable en la forme,

Après audition de :
GENERATION TAKTIK :
M. EFFOHI Gnamien, représentant le Président
KINGDOM SPORTS :
Mme LARGENT Naika, Secrétaire
M. VESPUCE Marvin, Président
M. VESPUCE Jonathan, Dirigeant

Absence excusée du représentant de la Commission des Statuts et Règlements.

Considérant que les représentants du Club de KINDGOM SPORTS indiquent :

- Que les licences du Club ont été saisies en temps et en heure, mais refusées,
- Que leur club a eu des soucis de validation des licences,
- Que le joueur mis en cause a joué ayant reçu personnellement, via extranet, en date du 18 septembre 2023 un message confirmant sa demande de licence,

Considérant que le Président de séance apporte des précisions :

- Que pour valider les licences du club, les licences obligatoires doivent être enregistrées (Président, Secrétaire, Trésorier),
- Que la licence du Président du Club Kindgom Sports a été validée en date du 14 Septembre 2023,
- Que la notification au joueur est faite automatiquement, à la suite de sa demande personnelle de licence auprès du club mais que pour le club Footclub reste la source officielle d'information

Considérant que le représentant de Génération Taktik indique :

- Que son club ait inscrit sur la feuille de match que les joueurs dont les licences étaient validées sur Foot Club,
- Qu'après vérification des licences, un joueur de l'équipe adverse n'était pas qualifié et une réserve a été posée sur la feuille de match et confirmée, comme prévu dans les règlements,

Considérant que les documents officiels font foi pour le club adverse et les instances d'organisation, il est indiqué sur la licence du joueur, la date de saisie par le club le 20 septembre 2023 à 20h26 et la date de qualification le 25 septembre 2023 (Match le 24 septembre 2023)
Considérant que le club avait toutes les informations sur Foot Club et qu'en cas de doute il aurait pu contacter la Ligue de Paris Ile de France de Football ou le District du Val de Marne,

Par ces motifs, et après avoir délibéré,

Le Comité jugeant en Appel,

- **Décide de confirmer la décision de 1ère instance,**

La présente décision est susceptible d'appel selon les articles 31.1.3 et 31.1.6 du RSG du district du Val de Marne et/ou devant les juridictions administratives dans un délai de 15 jours à compter de sa notification dans le respect des dispositions des articles L 141-4 et R 141-5 et suivants du code du sport (saisine préalable obligatoire de la conférence des conciliateurs du CNOSF).

Comité d'Appel

Chargé des Affaires Courantes

PROCES-VERBAL N°2

Réunion du Mardi 14 novembre 2023

Président : M. Patrick DARDENNES
Présents : MM. Henri BAQUE, Jean-Pierre LACHASSAGNE
Assiste : Mme. Lili FERREIRA

APPEL de GENERATION TAKTIK SPORTS SP d'une décision de la Commission Organisation Des Compétitions, Championnats & Coupes Du 24/10/2023 - *Courrier d'appel en date du 27/10/2023*

Rencontre : GENERATION TAKTIK SPORTS SP 2 / GENTILLY AC 2 Coupe Amitié Seniors du 15/10/2023

Décision de 1ère instance contestée :
27338856 - GENERATION TAKTIK SPORTS SP 2 / GENTILLY AC 2 Coupe Amitié Seniors du 15/10/2023
Lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre (match non joué).
L'équipe GENERATION TAKTIK SPORTS SP2 ne possédant pas de maillots pour disputer la rencontre.
Match perdu par pénalité à GENERATION TAKTIK SPORTS SP2 (erreur administrative), l'équipe de GENTILLY AC 2 est qualifiée pour la suite de la compétition.

Le Comité,

Pris connaissance de l'appel de **GENERATION TAKTIK** pour le dire recevable en la forme,

Après avoir noté l'absence non excusée de l'Arbitre Officiel de la rencontre **M. GHACHY Dali**

Après audition des personnes convoquées :
GENERATION TAKTIK SPORTS SP :
- M. DONGO Yao, Président
- M. EFFOHI Gnamien, Trésorier

GENTILLY AC:

- M. TANASI David, Educateur

Mme POLICON Marie-Thérèse, représentant la Commission Organisation des Compétitions « Championnats et Coupes»

Considérant que les représentants du Club de GENERATION TAKTICK indiquent :

- Que leur Club est nouveau, que les maillots sont commandés à l'étranger pour réduire les coûts et qu'ils n'étaient pas arrivés pour leur équipe 2,
- Qu'à leur arrivée, avant l'échauffement, ils ont prévenu l'Arbitre Officiel pour l'informer que le club n'avait pas de maillots mais des chasubles numérotées au feutre
- Que l'Arbitre Officiel a donné son accord pour jouer avec lesdits chasubles
- Qu'à la suite de leur échauffement d'avant match, ne voyant pas les joueurs adverses ni l'Arbitre Officiel revenir sur le terrain, l'Educateur est parti à leur rencontre,
- Qu'à leur grande surprise, l'Arbitre Officiel s'est rétracté et a refusé de faire jouer la rencontre au motif : pas de maillots et numérotation des chasubles proposées très peu visible, et ceci 5 minutes avant le coup d'envoi,
- Que le club adverse était retissant à jouer sur un terrain stabilisé et non synthétique comme indiqué sur le site du district. Les explications nécessaires concernant le terrain sont données : Le Parc de Choisy, leur accorde un synthétique si disponible, mais leur terrain attribué à l'année est un stabilisé.

Considérant que le club de GENERATION TAKTICK a remis un dossier en séance avec photos à l'appui ou plusieurs de leurs rencontres officielles se sont déroulées avec des chasubles et qu'un exemplaire de la chasuble a été présenté à la commission.

Considérant que le représentant du Club de GENTILLY AC explique :

- Que le club adverse était en possession d'un jeu de maillot, mais de la même couleur que ceux de leur club et n'avait pas un 2éme jeu pour disputer la rencontre *(information non reconnue par le club adverse)*
- Que le club a refusé de jouer contre une équipe avec des chasubles dont la numérotation n'était pas lisible,
- Qu'il était surpris de jouer sur un terrain stabilisé

Considérant que la Présidente de la Commission de 1ère instance précise :

- Que la Commission a pris la décision sur la base du rapport de l'Arbitre
- Que le club de GENERATION TAKTIK n'ait pas fait de rapport expliquant la situation, ce qui aurait aidé à une meilleure compréhension du dossier,

Considérant l'absence de l'Arbitre Officiel pour élucider les divergences des deux Clubs,

Par ces motifs, et après avoir délibéré,

Le Comité jugeant en Appel,

- **Décide Match à jouer avec un Arbitre Officiel à la charge de GENERATION TAKTICK**
- **Transmet à la Commission des Compétitions pour date à fixer**

La présente décision est susceptible d'appel selon les articles 31.1.3 et 31.1.6 du RSG du district du Val de Marne et/ou devant les juridictions administratives dans un délai de 15 jours à compter de sa notification dans le respect des dispositions des articles L 141-4 et R 141-5 et suivants du code du sport (saisine préalable obligatoire de la conférence des conciliateurs du CNOSF).

APPEL de GENTILLY AC d'une décision de la Commission D'organisation Des Championnats Et Coupes Du 24/10/2023 - *Courrier d'appel en date du 01/11/2023.*

Rencontre : VILLIERS S/ M. ES vs GENTILLY AC - COUPE VDM ANCIENS +45 du 15/10/2023

Décision de 1ère instance contestée :
27390197 - ES VILLIERS / GENTILLY AC Coupe +45 du 15/10/2023
Reprise du dossier.
Audition de :
Mrs DA SILVA Manuel, GAUDE Laurent et DUARTE Fernand pour ES VILLIERS
Mr DESTRAC Eric pour GENTILLY AC
- Match non joué, l'équipe de GENTILLY AC a refusé de disputer la rencontre considérant que le traçage du terrain était insuffisant. De plus aucune vérification des licences n'a pu être effectuée, Gentilly AC ayant refusé.
En conséquence, la commission donne match perdu par forfait à GENTILLY AC, ES VILLIERS est qualifié pour la suite de la compétition.

Le Comité,
Pris connaissance de l'appel de **GENTILLY AC** pour le dire recevable en la forme,

Après audition des personnes convoquées :
VILLIERS ES :
- M. DA SILVA Manuel, arbitre central
- M. GAUDE Laurent, Dirigeant des +45 Ans

GENTILLY AC :
- M. TANASI David, représentant le Président
- M. DESTRAC Éric, Joueur
- M. BEANNAIS Brahim, Dirigeant + 45 Ans

Mme POLICON Marie-Thérèse, représentant la Commission Organisation des Compétitions « Championnats et Coupes»

Considérant que les représentants du Club de GENTILLY AC indiquent :
- Que le terrain n'était pas tracé (photos transmises) et vérification possible sur leur téléphone *(heure et jour de prise)*
- Qu'ils ont fait sortir leurs joueurs du terrain, ne pouvant jouer sur un terrain non tracé,
- Que les règlements stipulent que les terrains doivent être tracés,
- Qu'ils n'ont pas compris la décision de la Commission de 1ère instance,
- Que le club a refusé de se soumettre au contrôle des licences du fait que le terrain ne soit pas réglementaire et que donc le match ne pouvait se jouer,
- Que la feuille de match papier remplie pour la partie VILLIERS ES était posée dans leur vestiaire avant leur arrivée

Considérant que les représentants du Club de VILLIERS ES expliquent :
- Qu'ils réfutent catégoriquement le fait que le terrain n'était pas tracé, photos à l'appui ou l'on distingue un traçage,
- Que le club adverse n'a pas voulu faire le contrôle des licences,
- Que la feuille de match papier est Illisible pour la partie GENTILLY AC,
- Que le club avait préparé en amont la FMI,
- Que le Club de GENTILLY AC est arrivé en retard,

Considérant que la Présidente de la Commission de 1ère instance précise :
- Que la Commission s'est basée sur l'audition des 2 clubs en Commission d'organisation des compétitions, le Club de VILLIERS ES indiquant que le terrain était tracé et le refus du club de

GENTILLY AC de jouer. Les photos de GENTILLY AC ne faisant pas mention du lieu et les noms des joueurs illisibles sur la feuille de match,

Considérant, après vérification, que la FMI avait bien été préparée en amont par le Club de VILLIERS ES, mais qu'aucune tablette n'a été fournie pour la rencontre par le club recevant,

Considérant que le Comité précise que l'arrivée tardive mentionnée par VILLIERS ES rentrait dans le cadre du délai de 15 minutes prévu à l'article 159, alinéa 4 des RG de la FFF,

Considérant les photos contradictoires des deux clubs,

Par ces motifs, et après avoir délibéré,

Le Comité jugeant en Appel,

- ***Match à jouer avec un Arbitre Officiel à la charge du club recevant***
- ***Transmet à la Commission des Compétitions pour date à fixer***

Par ailleurs, le Comité rappelle au Club de GENTILLY AC que les noms & prénoms & numéros de licences sur les feuilles de matchs doivent être lisibles en cas de non-utilisation de la FMI

La présente décision est susceptible d'appel selon les articles 31.1.3 et 31.1.6 du RSG du district du Val de Marne et/ou devant les juridictions administratives dans un délai de 15 jours à compter de sa notification dans le respect des dispositions des articles L 141-4 et R 141-5 et suivants du code du sport (saisine préalable obligatoire de la conférence des conciliateurs du CNOSF).

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 14 novembre 2023

Présents : Mme POLICON, Mme NYEMBAL, MM. DIAZ, ARNAUD, CHAMPION.

AVIS A TOUS LES CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

PARC PARIS / VAL DE MARNE

Fermeture des installations(merci au club d'anticiper l'organisation des matchs)
Dimanche 19 Novembre 2023 toute la journée (Cross National Val de Marne)

PARC DU TREMBLAY

Fermeture des installations (merci au club d'anticiper l'organisation des matchs)
Du samedi 23 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024 inclus
Lundi 1er avril 2024
Mercredi 1 et 8 mai 2024
Jeudi 9 mai 2024.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 *- Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.*
Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

*- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :*
Amende 100.00 euros

TERRAINS SUSPENDUS

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match :

CLUB CONCERNE :
551086 – AS ORLY - U18 D2 - Terrain suspendu - 3 matchs fermes
19/11/23 ***(sauf tirage des coupes entre les deux matchs)***

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

26058981 – ENT. VERS AV. VILLEJUIF 1 / HAY LES ROSES CA 1 Seniors D2.B du 5/11/2023
Mail tardif de Vers l'Avant (non officiel), match non joué, le terrain étant occupé par une rencontre de U17R2 CA VITRY 2 / ACBB.
Réception du rapport de l'arbitre.
La commission dit match à jouer et reporte la rencontre au 7 janvier 2024.

27131261 -SFC CANNAVEROIS/ BOISSY UJ Seniors D4.A DU 19/11/2023
Mail de SFC Cannaverois – demande d'inversion de la rencontre du 14/11/23.
Accord de la commission sous réserve de l'accord de Boissy UJ qui doit parvenir au District avant le 17/11/2023 à 12H.

27346769 ES CAUDACIENNE / ES VILLIERS Seniors D3.B DU 8/10/2023
Ce match est remis au 10/12/2023

Coupe VDM SENIORS

CALENDRIER

- 1/16 EME DE FINALE 7 JANVIER 2024
- 1/8EME DE FINALE 25 FEVRIER 2024
- ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
- ½ FINALE 12 MAI 2024
- FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Coupe VDM Amitié

CALENDRIER :

- 1 /16 EME DE FINALE 7 JANVIER 2024
- 1/8 EME DE FINALE 25 FEVRIER 2024
- ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
- ½ FINALE 12 MAI 2024
- FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

CHAMPIONNAT CDM

CHAMPIONNAT ANCIENS

260773474 OPEJ CLUB 11 /CA VITRY Anciens D3.A du 19/11/2023
Accord des deux clubs via Footclub. Accord de la commission
Match le 10/12/2023

Coupe ANCIENS

CALENDRIER :

- 1/16 EME DE FINALE 7 JANVIER 2024
- 1/8 EME DE FINALE 25 FEVRIER 2024
- ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
- ½ FINALE 12 MAI 2024
- FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Courriel de FC Nogent – Coupes Anciens du 13/11/23
Ce club est qualifié pour la suite de la compétition

27612685 - CAP Charenton / AS Arrighi – Coupes Anciens du 12/11/23
Courriel de AS Arrighi du 13/11/23.
Cette rencontre ne figurait pas su la FMI en raison d'un bug informatique.
La commission demande à l'arbitre et au club de Charenton CAP leurs explications sur l'arrêt de la rencontre avant son terme, pour sa réunion du 21 novembre 2023.

CRITERIUM + 45 ANS

Coupe + 45 ANS

CALENDRIER :

- 1/16 EME DE FINALE 12 NOVEMBRE 2023
- 1/8 EME DE FINALE 23 FEVRIER 2024
- ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
- ½ FINALE 12 MAI 2024
- FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

CRITERIUM +55 ANS

Courriel d'ent US VILLENEUVE ABLON-CA Vitry +55 Poule B
La Commission note que le club jouera ses matchs à 9H30 jusqu'à la fin de saison.
Avis aux clubs concernés.

CHAMPIONNATS FEMININS

27361312 – VILLENEUVE AFC 1 / VITRY ES 1 Seniors féminine D1 du 4/11/2023
Courriel de Villeneuve AFC du 02/11/23 (2 matchs en même temps).
Ce match est remis au 9/12/2023.

273345719 – SAINT MANDE FC / MAISONS ALFORT FC Crit. U15 F du 18/11/2023
Courrier de St Mandé FC du 14/11/23.
Match à 15h00 (-1h00).
Prévenir vos adversaires

Coupe FEMININES

CALENDRIER :

- 1er TOUR 6 JANVIER 2024
- 1/8EME DE FINALE 24 FEVRIER 2024
- ¼ DE FINALE 20 AVRIL 2024
- ½ FINALE 12 MAI 2024
- FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

DEPARTEMENTALE JEUNES

Coupe VDM U20

CALENDRIER :

- 1ER TOUR 7 JANVIER 2024
- 1/8 DE FINALE 25 FEVRIER 2024
- ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
- ½ FINALE 12 MAI 2024
- FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

CHAMPIONNAT U18

26739235 – ST MAUR FC MASC VGA 22 / VILLENEUVE AFC 21 U18 D1.A du 5/11/2023
Courriel de Villeneuve du 2/11/23.
Ce match est remis au 10/12/2023 (restificatif).

26739233 – SUCY FC / FC CHOISY U18 D1 du 5/11/2023
Courriel de Sucy du 3/11/23 (terrain indisponible). **Arrêté Municipal.**
Ce match est remis au 10/12/2023 (rectificatif)

27173886 – BRY FC 21 / CHARENTON CAP 22 U18 D3.A du 5/11/2023
Courriel de Bry du 6/11/23 (fermeture du terrain). **Arrêté Municipal.**
Ce match est remis au 10/12/2023 (rectificatif).

Coupe VDM U18

CALENDRIER :

- 1/16 EME DE FINALE 7 JANVIER 2024
- 1/8 EME DE FINALE 23 FEVRIER 2024
- ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
- ½ FINALE 12 MAI 2024
- FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

27492286 CO CACHAN / US IVRY Coupe VDM U18 du 12/11/2023
Rappel des règlements – article 5 du RSG des Coupes du Val de Marne Jeunes
Les clubs encore qualifiés en Coupe Nationale Gambardella ou en Coupe De Paris Crédit Mutuel U18 – U16 – U14 – doivent présenter une équipe inférieure disponible de la

catégorie sous peine de match perdu afin de participer à la Coupe du Val de Marne, à la date prévue.
Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre.
Aucune équipe de US Ivry ne s'étant déplacée pour disputer cette rencontre et aucune demande de report n'ayant été effectuée, la commission donne match perdu à US Ivry.
CO Cachan qualifié pour la suite de la compétition.

CHAMPIONNAT U16

25938031 CSM BONNEUIL / LIMEIL BREVANNES U16D2.B du 05/11/2023
Ce match est remis au 10/12/2023.

Coupe VDM U16

CALENDRIER :

- 1/16 DE FINALE 7 JANVIER 2024
- 1/8 EME DE FINALE 25 FEVRIER 2024
- ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
- ½ FINALE 12 MAI 2024
- FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Coupe Amitié U16

CALENDRIER :

- 1/16 DE FINALE 7 JANVIER 2024
- 1/8 EME DE FINALE 25 FEVRIER 2024
- ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
- ½ FINALE 12 MAI 2024
- FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

CHAMPIONNAT U14

Match remis au 13/01/2024 –

D1	25938872 - BONNEUIL CSM / FC CHAMPIGNY du 4/11
Brassage – Groupe 1	26064631 - VILLEJUIF US / CSM BONNEUIL du 4/11/2023
Brassage – Groupe 2	26064839 - CSM BONNEUIL / US VILLEJUIF du 4/11/2023
Brassage – Groupe 6	26067599 - FC SUCY / ECOLE PLESSEENNE du 4/11/2023
Brassage - Groupe 6	26067613 - ASOMBA / AS FRESNES du 14/10/2023
Brassage – Groupe 7	26065789 - COM ARCUEIL / CO VINCENNES

Match remis au 7/01/2024

Brassage – Groupe 6	26067608 AS FRESNES / ECOLE PLESSEENNE

Coupe du Val de Marne U14

CALENDRIER :

- 2EME TOUR 25 NOVEMBRE 2023
- 1/16EME DE FINALE 6 JANVIER 2024
- 1/8 EME DE FINALE 24 FEVRIER 2024
- ¼ DE FINALE 20 AVRIL 2024
- ½ FINALE 11 MAI 2024
- FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour le 2ème tour qui auront lieu le 25 NOVEMBRE 2023 sur le terrain du 1er nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.
Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant.
VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .
EXEMPT : Clubs qualifiés en Coupe de Paris Crédit Mutuel.

27425782 - FR LE PERREUX / CAUDACIENNE ES Coupe VDM U14 du 21/10/23
Match à jouer le 25/11/23

27425770 - GENTILLY AC / BONNEUIL CSM Coupe VDM U14 du 21/10/23
Match à jouer le 25/11/23

Coupe Amitié U14

CALENDRIER :

- 2EME TOUR 25 NOVEMBRE 2023
- 1/16EME DE FINALE 6 JANVIER 2024
- 1/8 EME DE FINALE 24 FEVRIER 2024
- ¼ DE FINALE 20 AVRIL 2024
- ½ FINALE 11 MAI 2024
- FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour le 2ème tour qui auront lieu le 26 NOVEMBRE 2023 sur le terrain du 1er nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.
Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant.
VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .
EXEMPT : Néant.

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 13/11/2023

Président *: M. AMSELLEM Emile,*
Membres *: Mmes NAZICAL Marie-Ange, RANSOU Virginie et MM LOPES Paulo, GRESSIEN Georges, GOURDOU Jean-Philippe et DIAZ Frédéric,*
Assistent *: M. TAFININE Driss, DARDENNES Patrick,*
Absents (e) excusés (e) *: Mme URREGO Mariza et MM. GLAUDE Gérard, MOUSTAMID Abdou, NOYON Joel, FETOUS Lakhdar.*

A D M I N I S T R A T I F

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

Pour que les dossiers soient traités, il est impératif de suivre les directives :

du District du VDM de FOOTBALL.

Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :

- Le nom du club
- L'objet de votre demande et les références des rencontres :
(CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).
UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

Modes d'envoi du courrier ou mail à la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM DE FOOTBALL :

E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

SI UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 (Problèmes techniques uniquement) :
LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT par Courrier postal :
au *DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL - 131, Boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.*

SI UTILSATION DE L'APPLICATION GFER94 ET DIFFICULTES POUR ENVOYER LES COMPTES RENDUS DE PLATEAUX (problèmes réseaux) :
- RECUPEREZ LE FICHER PDF CREER SUR LE TELEPHONE DE L'EDUCATEUR (PlateauxU7.pdf ou (PlateauxU9.pdf sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS),
- TRANSFEREZ CE FICHIER A cfaer94@gmail.com.

Technique : DRISS : 01.55.96.11.43 Ou HEDI : 01.55.96.11.42

Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence.

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2022. Courrier club de …….. Numéro d'affiliation 5…… du 19/09/2022. Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence … *Responsable Monsieur…Club x. Licence n°…. Pour info : la Technique Monsieur…*

U7 - U9

RAPPEL :

*Utilisation **OBLIGATOIRE** de l'application téléphone GFER94 (9.3).*

Pour le bon déroulement de vos plateaux :

Prendre contact en début de semaine pour valider le nombre d'équipes présentes et les catégories représentées.

U10 - U11

Courrier de VITRY ES du 11/11/2023

Pris note. Courrier traité par Driss TAFININE.

U12 - U13

Courrier de AJ LIMEIL BREVANNES du 13/11/2023

Pris note.

CHALLENGE U11 du 18/11/2023 et FESTIVAL U13 du 25/11/2023

RAPPEL :

*Utilisation **OBLIGATOIRE** de l'application téléphone GFER94 (9.3)*

RETROUVEZ LES POULES ET LES DOCUMENTS DU CHALLENGE REGIONAL U11 ET DU FESTIVAL U13 DANS FOOTCLUB :
– RUBRIQUE « FAL » et SUR L'APLLICATION « GFER94 »
(Parution E. FOOT du 26 Octobre 2023).

Toutes les informations relatives à ces deux CHALLENGES sont à disposition dans FootClubs :

SAISON 2023 - 2024 :

A N N E X E F I N A N C I E R E

U6/U7 et U8/U9 : Compte rendu non-reçu (par club d'accueil),	**20,00 € (au club d'accueil)**
U6/U7 et U8/U9 : Forfait ou absence (par équipe),	**15,00 € (par équipe)**
Absence non-justifiée à une convocation,	**100,00 €**
Absence à la réunion annuelle école de FOOT,	**100,00 €**
Non-retour des résultats et feuilles d'engagement des Challenges et Coupes dans les 48 h 00,	***50,00 € (par club)***
Absence aux Journées de Rentrée	**100,00 €**
Disqualification : 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	**50,00 € (par équipe)**
Disqualification : 2ème Tour Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	**80,00 € (par équipes)**
Disqualification Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	**120,00 € (par équipe)**
Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie …),	**30,00 € (par équipe)**
Feuille de rencontre non-reçue par club recevant (U10/U11 ou U12/U13),	**20,00 € (au club d'accueil)**
Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I),	**50,00 € (par équipe)**
Forfait non-avisé 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	**15,00 € (par équipe)**
Forfait non-avisé 2ème Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	**30,00 € (par équipe)**
Forfait non-avisé Finale : Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL,	**120,00 € (par équipe)**
1er forfait - U11 /U13 (par équipe),	**15,00 € (par équipe)**
2ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	**30,00 € (par équipe)**
3ème forfait - U11 / U13 (par équipe).	**50,00 € (par équipe)**

COMMISSION
DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 13/11/2023

Président : M. FOPPIANI
Présents : Mmes POLICON, GUILIANI, MM. GUERCHOUN, ALVES

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission conseille aux clubs de prendre connaissance des modifications règlementaires concernant les règlements sportifs à compter de la nouvelle saison 2023/ 2024.

JEUNES

MATCH 27346778 : U18 D3.B -– ALFORTVILLE FC 21 / VILLIERS ES 22 du 05/11/2023

Courrier du club de **VILLIERS ES 22** En date du 06/11/2023 pour confirmer les réserves sur la qualification et la participation à cette rencontre de l'ensemble des joueurs du club de **ALFORTVILLE FC 21** Car l'éducateur du club de **ALFORTVILLE FC 21** a refusé le contrôle des licences aussi bien AVANT qu'APRES la rencontre.

Jugeant en premier ressort,

La commission décide :
- MATCH PERDU du club de ALFORTVILLE FC 21 (-1 point, 0 but) pour refus d'effectuer les formalités administratives obligatoires AVANT la rencontre pour en attribuer le gain au club de VILLIERS ES 22 (3 points, 5 buts)

Par ailleurs, et après vérification, le club d' **ALFORTVILLE FC 21**

A fait figurer sur la feuille de match 4 joueurs mutés HORS PERIODE, à savoir :
CARAJA Ion (MHP du 05/10/2023)
OULA Seh (MHP du 07/10/2023)
PANCRATE Lilian (MHP du 29/09/2023)
SHAHKYAN David (MHP du 27/09/2023)

ainsi que deux joueurs ne figurant pas dans la liste des licenciés de la saison en catégorie U16 à U18.

Or, l'article 160 du RSG de la FFF précise que dans les compétitions de jeunes de catégorie U12 à U18, le nombre de joueurs titulaires d'une licence MUTATION est limité à 4 dont 1 maximum ayant changé de club HORS PERIODE NORMALE.

Débit : **ALFORTVILLE FC 21** **50 euros**
Crédit : **VILLIERS ES 22** **43,50 euros**

U16 – D3 / B - MATCH 25938471 – RUNGIS US 22 / THIAIS FC 22 du 05/11/2023

Réserve du club de **THIAIS FC 22** Sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **RUNGIS US 22** susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain.
Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification, qu'aucun des joueurs du club de **RUNGIS US 22** figurant sur la feuille de match de la rencontre en rubrique, n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure du club qui ne jouait pas ce jour ou le lendemain et qui s'est déroulée le 22/10/2023 au titre du championnat U16 – D2/B entre RUNGIS US 21 et BONNEUIL /MARNE CSM 21 la commission dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.9 titre II du R.S.G du District V. D. M. n'est à relever à l'encontre du club de **RUNGIS US 22** rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

La commission prend connaissance du courriel de confirmation de réserve en date du 06/11/2023 quant à :
La NON-VALIDATION sur la tablette AVANT la rencontre du club de **RUNGIS US 22** alors que l'autre club ainsi que l'arbitre ont bien effectué les signatures obligatoires.

Cette NON VALIDATION n'a été constatée par le club de **THIAIS FC 22** qu'après la rencontre.

A cette occasion le courriel du club de **THIAIS FC 22** précise qu'il semblerait qu'il y ait eu au moins deux joueurs de modifiés ou remplacés.

La commission devant les observations portées sur le courriel du club de THIAIS FC 22 constate qu'AUCUN élément tangible n'est apporté pour démontrer ou appuyer leurs suspicions.

Toutefois, le guide d'utilisation de la FMI sur tablette précise qu'après validation les codes de l'ARBITRE ainsi que ceux des DEUX clubs sont obligatoires pour pouvoir modifier la liste des participants à la rencontre.

SENIORS

SENIORS – FEMININES - D1 - MATCH 27361279 – VILLENEUVE AFC 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 1 du 21/10/2023

Courrier du club de **CHEVILLY LARUE ELAN 1** en date du 09/11/2023 quant à la décision de la commission Statuts et Règlements du 06/11/2023 ayant décidé **MATCH PERDU par pénalité au club de VILLENEUVE AFC 1 (-1 point, 0 but) Et MAINTIEN du résultat acquis sur le terrain au club de CHEVILLY LARUE ELAN 1 (0 point, 2 buts).**

La commission rappelle au club de CHEVILLY LARUE ELAN 1 :
L'article 187 du RSG de la FFF qui précise :
« S'agissant des réclamations, et si cette dernière est recevable, le club adverse en reçoit communication par l'organisme gérant la compétition et il peut s'il le souhaite formuler ses observations.

En cas d'infraction à l'une des dispositions, le club fautif a MATCH PERDU par pénalité, mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondants au gain du match.
Il conserve les points acquis et buts marqués lors de la rencontre.

Cette décision est susceptible d'appel devant la commission d'appel chargée des affaires courantes du District du VDM.

SENIORS – D4 - MATCH 27131255 – BOISSY FC 2 / GENERATION TAKTIK SP 2 du 05/11/2023

Réclamation du club de **GENERATION TAKTIK SP 2** en date du 06/11/2023 sur la qualification et la participation du joueur **BOUTIN Alexandre** du club de **BOISSY FC 2** se présentant avec une licence incomplète.

Suivant l'article 89 du RSG de la F.F.F qui précise qu'un joueur est qualifié **QUATRE jours francs APRÈS** la date d'enregistrement de sa licence.
Après vérification administrative, il s'avère que le joueur : **BOUTIN Alexandre est** titulaire d'une licence validée le 04/11/2023 était donc valablement qualifié pour disputer la rencontre.

En conséquence la commission juge la réserve non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL

Réunion du Lundi 13 Novembre 2023

Président : M. FOPPIANI
Présents : Mme GUILIANI – M. MONNEY

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :
1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :
- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :
Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- Report de rencontre :
L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.
- Changement avec accord de l'adversaire :
Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser la « demande de changement » via Footclubs validée par les deux clubs le lundi précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- le site internet du District fait foi la veille du match à 12h00 :
La veille du match à 12h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.
6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain
(Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

Matchs Remis =
26035552 : CITOYEN DU MONDE 1 / B2M FUTSAL 2 Futsal D1 du 11/11/2023 ***Remis au 18/11/2023***
26035549 – CHAMPIGNY CF 2 / MAISONS ALFORT FC 1 Futsal D1 du 11/11/2023 ***Remis au 18/11/2023***

FUTSAL D2

27233500 – VERS L'AVANT 1/ VILLENEUVE ABLON US 2 Futsal D2 du 07/10/2023 reporté au 28/10/23
La Commission a reporté la rencontre au 28/10/2023 (cf. PV du 16/10/2023)
Rencontre non jouée. Lecture du rapport de l'arbitre officiel informant que le gymnase était fermé et absence des 2 équipes
La Commission enregistre le 1er forfait des 2 équipes.

N°27233519 – BOISSY UJ 1 / VITRY ASC 3 Futsal D2 du 11/11/23
Mail du club de Boissy UJ + arrêté de la ville de Boissy St Léger (férié).
La Commission reporte la rencontre au 18/11/2023.
Prévenir l'équipe adverse.

COUPE VDM FUTSAL

1er Tour en Tirage Intégral : À ce jour 28 équipes engagées soient 14 rencontres du 11/12/2023 au 17/12/2023
Cadrage pour les 1/4 : 12 rencontres et 2 exempts qui se dérouleront du 26/02/2024 au 02/03/2024 ou du 25/03/2024 au 30/03/2024.

Tirage au sort de la Coupe Du Val De Marne, effectué par un membre de la Commission Technique qui se déroulera au cours de la semaine

du 11 au 17/12/2023.

Match 1 : RUNGIS US 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 2
Match 2 : VITRY ASC 3 / SAINT MAURICE AJ 1
Match 3 : AS HAY 94 FUTSAL 1 / CRETEIL FUTSAL US 2
Match 4 : VITRY CA 1 / VSG FUTSAL 1
Match 5 : CHAMPIGNY CF 2 / VITRY ASC 1
Match 6 : KB FUTSAL 2 / CITOYEN DU MONDE 1
Match 7 : B2M FUTSAL 2 / CHAMPIGNY CF 1
Match 8 : VSG FUTSAL 2 / VILLENEUVE ABLON US 1
Match 9 : B2M FUTSAL 1 / C'NOUES 1
Match 10 : VITRY ASC 2 / VERS L'AVANT 1
Match 11 : CHEVILLY LARUE ELAN 1 / MAISONS ALFORT FC 1
Match 12 : C'NOUES 2 / VILLENEUVE ABLON US 2
Match 13 : BOISSY UJ 1 / CRETEIL FUTSAL US 1
Match 14 : VILLEJUIF FUTSAL CLUB 1 / B2M FUTSAL 3

Pour le détail des rencontres se reporter au site du District ou sur Footclubs

FMI ou Feuilles de match manquantes

APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH – MATCH PERDU PAR PENALITE AU CLUB RECEVANT (Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match
(Rappel RSG 94) 44.2 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 16 Novembre 2023

RAPPEL :
CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON
2023 / 202 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité
-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier…). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).
-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Pour récupérer une feuille de match papier,
Site : districtduvaldemarne.fff.fr - Onglet : District -Rubrique : Documents Clubs (en bas)
Ou Cliquez sur le lien :
https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FMVIERGE.pdf
Pour récupérer une feuille de match papier,

Rappel « Foot Club et Site Internet » :
Les rencontres ne s'affichent pas par journées mais par dates,
bien suivre les dates calendaires pour les rencontres

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :
*« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».*

1er Appel de Feuille de Match Manquante :
U18 D2 :
26068818 : AVENIR SPORTIF ORLY / LE PERREUX FRANCIL. DU 05/11/23

Match perdu au club recevant :
U14 – Phase de Brassage – Groupe 08 :
26066041 : VILLENEUVE ABLON CO / FC ALFORTVILLE du 14/10/2023

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général - Non-utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3ème non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : **avertissement**
- En cas de 2ème non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
- En cas de 3ème non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 05/11/2023) :

COMPETITIONS / CLUBS	1ère non-utilisation (Avertissement)	2ème non-utilisation (amende 100€)	3ème non-utilisation (match perdu par pénalité)
COUPE VDM ANCIENS			
ST MANDE FC	15/10/2023		
COUPE VDM SENIORS			
VAL DE BIEVRE FC	15/10/2023		
CACHAN CO	15/10/2023		
VILLENEUVE ABLON US	15/10/2023		
COUPE SENIORS AMITIE			
SUCY FC	15/10/2023		
SFCC	15/10/2023		
OLYMP CLUB IVRY	15/10/2023		
FUTSAL D1			
CHAMPIGNY CF	24/09/2023		
VILLENEUVE ABLON US	24/09/2023		
VITRY ASC	24/09/2023		
FUTSAL D2			
VITRY ASC	14/10/2023	20/10/2023	
BOISSY UJ	14/10/2023		
B2M FUTSAL	14/10/2023		
RUNGIS US	29/10/2023		
VILLEJUIF FUTSAL CLUB	03/11/2023		
SENIORS D2			
VILLENEUVE ABLON US	22/10/2023		
SENIORS D3			
VILLECRESNES US	24/09/2023		
CAUDACIENNE ES	24/09/2023		
SENIORS D4			
MANDRES PERIGNY	08/10/2023		
SFC CANAVEROIS	08/10/2023		
SFC CANAVEROIS	08/10/2023		
SENIORS FEMININES D1			
VILLEJUIF US	07/10/2023		
CHOISY LE ROI AS	07/10/2023		
ANCIENS D2			
VITRY PORTUGUAIS UA	24/09/2023		
FRESNES AAS	08/10/2023		
ORMESSON US	05/11/2023		
ANCIENS D3			
VILLEJUIF US	22/10/2023		
FUTSAL D1			
VITRY ASC	30/09/2023		
COUPE VDM U18			
ALFORTVILLE FC	15/10/2023		

COUPE AMITIE U16 CHAMPIGNY FC 94 ST MAUR LUSITANOS	 **15/10/2023** **15/10/2023**		
U18 D2 VILLIERS S/ MARNE ES AVENIR SPORTIF ORLY	 **22/10/2023** **05/11/2023**		
U18 D3 ALFORTVILLE FC CHARENTON CAP THIAIS FC FC ALFORTVILLE	 **08/10/2023** **08/10/2023** **08/10/2023** **05/11/2023**		
U16 D1 IVRY US FOOTBALL CHOISY LE ROI AS	 **08/10/2023** **22/10/2023**	**05/11/2023**	
U16 D2 ST MAUR VGA VAL DE FONTENAY AS	 **08/10/2023** **08/10/2023**		
U16 D4 SFC CANAVEROIS	 **08/10/2023**		
CRITERIUM U15F THIAIS FFC	 **14/10/2023**		
COUPE AMITIE U14 VAL DE FONTENAY AS FONTENAY SS/ BOIS US	 **22/10/2023** **22/10/2023**		
U14 D1 VILLEJUIF US	 **22/10/2023**		
U14 PHASE BRASSAGE CANNAVEROIS FC AVENIR SPORTIF ORLY CRETEIL LUSITANOS US ORMESSON US VAL DE FONTENAY AS VILLENEUVE ABLON US VILIERS S/M ES	 **07/10/2023** **07/10/2023** **07/10/2023** **14/10/2023** **14/10/2023** **14/10/2023** **05/11/2023**	 **05/11/2023**	
CRITERIUM U13F IVRY US FOOTBALL CHEVILLY LARUE ELAN ST MAUR F FEM VGA FONTENAY SS BOIS US	 **08/10/2023** **08/10/2023** **08/10/2023** **15/10/2023**		
CRITERIUM U11F IVRY US FOOTBALL THIAIS FFC CRETEIL LUSITANOS US NOGENT S/ MARNE FC	 **08/10/2023** **08/10/2023** **08/10/2023** **15/10/2023**		

ANNEXES

NOUVEAU

CHALLENGE DU FAIR – PLAY SENIORS
(Annexe au règlement sportif général)

EVOLUTION DE LA CHARTE DU « FAIR-PLAY »
(Adopté à la majorité lors de l'Assemblée Générale des clubs du 07/10/2023)
Mise en application dès la saison en cours

VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

A - BUT DE L'OPERATION :

Provoquer une prise de conscience chez tous les responsables concernés, Présidents de club, Dirigeants, Educateurs et Joueurs.

B – OBJECTIFS :

* Faire baisser la violence sur nos terrains.
* Prendre en compte dans le classement l'esprit sportif d'une équipe en comptabilisant les cartons (jaunes et rouges) et les suspensions. (Joueurs, éducateurs, dirigeants)
* Créer une motivation de la part du groupe.

C - PRINCIPES :

Toutes les équipes séniors : D1 – D2 – D3
Pour la D1 pas de pénalité de points ni de gain de point car il y a un risque d'impact sur la montée en ligue. Uniquement les récompenses financières.
Tous les districts doivent avoir le même règlement concernant l'accès à la ligue.

Récompenser la ou les équipe(s) les moins pénalisées D1-D2-D3
Pénaliser la ou les équipe(s) les plus sanctionnées D2-D3

D - REGLEMENT ET BAREME :

REGLEMENT
*Tous les licenciés des équipes en présence lors d'une rencontre sont concernés par l'application de la charte du fair-play, que ceux-ci figurent ou non sur la feuille de match.

BAREME
* Catégories concernées : Seniors D1 – D2 – D3 - Rencontres couvertes par des Arbitres Officiels.

Selon le nombre de points de pénalité, il sera **RETIRE ou AJOUTE** des points au classement, mode de calcul des points :

Joueurs -
Match :

. Carton Jaune	= 1 **point de pénalité**
. Carton Rouge direct	= 3 **points de pénalité**
. Carton Rouge entraînant une suspension de 8 matchs et plus	= 4 **points de pénalité**

Hors match :
. Moins de 8 matchs de suspension = 5 **points de pénalité**
. Plus de 8 matchs de suspension = 8 **points de pénalité**

Educateurs & Dirigeants -
. Carton jaune = 1 **point de pénalité**
. Carton rouge direct = 3 **points de pénalité**
. Suspension de plus de 3 mois ou plus de 4 matchs = 4 **points de pénalité**

Barème appliqué selon les pénalités :

- De 0 à 15 points de pénalité = **Plus 2 points au classement**
- De 16 à 29 points de pénalité = Pas de retrait de points
- De 30 à 39 points de pénalité = Moins 1 points au classement
- De 40 à 49 points de pénalité = Moins 2 points au classement
- De 50 à 59 points de pénalité = Moins 3 points au classement
- De 60 à 69 points de pénalité = Moins 4 points au classement
- De 70 à 79 points de pénalité = Moins 6 points au classement
- De 80 à 89 points de pénalité = Moins 8 points au classement

La situation des Clubs vis à vis du Challenge du Fair- Play paraîtra sur le journal chaque mois.

E - RECOMPENSES D1 – D2 – D3 :

Les 10 clubs D1-D2-D3 ayant eu le moins de points de pénalité seront récompensés à l'assemblée générale par un bon d'achat d'une valeur de **500€.**

F – LITIGE :

Tout litige sera jugé par la Commission du Fair- Play et en dernier ressort par le Comité de Direction du District.

G - DEROULEMENT : Dans le respect des contraintes sanitaires en vigueur.

1. A la réunion d'avant match, dans les vestiaires des arbitres, rappel de l'opération avec les capitaines et poignée de main.
2. A l'entrée du terrain, une poignée de main entre les arbitres et les Educateurs de chaque équipe.
3. Poignée de main de la totalité des joueurs avant et après la rencontre face à la tribune.

IMPORTANT :
En cas de mise hors compétition (Forfait Général ou Déclassement) enregistrée au cours ou en fin de saison pour une équipe Seniors et afin de ne pas léser les clubs d'un même groupe, tous les points de pénalité concernant les matches joués contre ce même club seront retirés.
Lorsqu'une rencontre n'aura pas eu sa durée réglementaire, les cartons rouges et/ou jaunes (dont le traitement sera suivi en ce qui concerne la sanction disciplinaire normalement par la Commission de Discipline) ne seront pas comptabilisés au Challenge du Fair-Play sous réserve que le dossier ait été étudié par la Commission du Fair-Play puis soumis pour accord au Comité de Direction.

Le Calcul des montées et descentes s'effectue pour chaque équipe de D2 et D3 après l'application du retrait de point du Challenge du Fair-Play Seniors
Pas d'application du retrait de point pour la D1 afin de ne pas pénaliser les clubs du Val de Marne par rapport aux clubs des autres districts.

DIVISION 1	PENALITES	retrait points
BONNEUIL CS	9	
CHARENTON CAP	8	
CHEVILLY LARUE ELAN	1	
CHOISY LE ROI AS	3	
LE PERREUX FR	4	
NOGENT SUR MARNE FC	5	
ORMESSON US	4	
ST MAUR VGA	6	
VILLEJUIF US	3	
VILLENEUVE ABLON US	7	
VITRY CA	6	
VITRY ES	5	

DIVISION 2 GROUPE A	PENALITES	retrait points
CRETEIL AC	7	
CHAMPIGNY FC	1	
CHEVILLY LARUE ELAN	8	
FONTENAY SOUS BOIS US	2	
MAISONS ALFORT FC	7	
ORMESSON US	3	
RUNGIS US	3	
SUCY FC	7	
US IVRY	2	
VILLENEUVE ABLON US	3	
VILLENEUVE AFC	5	
VITRY ES	5	

DIVISION 3 GROUPE A	PENALITES	retrait points
ARCUEIL COM	2	
CRETEIL AC	4	
BRY FC	9	
CAUDACIENNE ES	7	
LE PERREUX FR	3	
GENERATION TAKTIK SP	5	
KINGDOM SPORTS	3	
NOGENT FC	4	
IVRY OL	1	
VILLECRESNES US	5	

CHALLENGE DU FAIR PLAY

SAISON 2023/2024

POINTS DE PENALITE

ACQUIS AU 07/11/2023

(sous réserve des procédures en cours)

DIVISION 2 GROUPE B	PENALITES	retrait points
BONNEUIL CS	3	
BRY FC	7	
CACHAN COC	5	
GENTILLY AC	14	
HAY DES ROSES CA	7	
KREMLIN BICETRE CSA	3	
LIMEIL BREVANNES AJ	6	
MAROLLES FC	4	
NOGENT FC	3	
VERS L AVANT	6	
VILLIERS SUR MARNE ES	7	
VITRY CA	9	

DIVISION 3 GROUPE B	PENALITES	retrait points
ZENAGA AS	2	
BOISSY FC	1	
CHARENTON CAP	6	
CACHAN COC	1	
LIMEIL BREVANNES AJ	2	
MAROLLES FC	2	
ST MANDE FC	2	
THIAIS FC	5	
VITRY ES	3	

E-FOOT 94 n°648 Page 51 de 59

ATTESTATIONS FEDERALES (AF)

8H

45 €

Éthique et intégrité	Foot en marchant
Pratique féminine	FOOT5
Handi-foot	Futnet
Foot Adapté	Fit-Foot
Arbitrage	Accompagnateur d'équipe
Golf-Foot	Futsal

E-FOOT 94 n°648 Page 52 de 59

Déroulement d'une formation CFI en 4 étapes

Ce format ne concerne pas le CFI Gardien Initiation et le CFI Futsal Initiation, qui restent inchangés par rapport aux modules de la saison dernière (16h de formation sur 2 jours consécutifs

ÉTAPE 1

DÉBUT DE FORMATION EN DISTANCIEL

7 JOURS POUR REGARDER 2 VIDÉOS EN AUTONOMIE

ÉTAPE 2

7 JOURS APRÈS L'ÉTAPE 1

1ER JOUR DE PRÉSENTIEL

ÉTAPE 3

1 MOIS APRÈS L'ÉTAPE 2

2ÈME JOUR DE PRÉSENTIEL

ÉTAPE 4

10 JOURS MAXIMUM APRÈS L'ÉTAPE 3

10 JOURS POUR REGARDER 2 VIDÉOS EN AUTONOMIE

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI)

DE 16 Á 32 H

90 Á 180 €

FUTSAL

Initiation	Entrainement
16H	16H

GARDIEN DE BUT

Initiation	Entrainement
16H	16H

PRÉPARATION PHYSIQUE

32H

BEACH SOCCER

Gardien De But

Préparation Physique

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI)

Seniors	Pratique Foot à 11
U14-U19	Pratique Foot à 11
U10-U13	Pratique Foot à 8
U6-U9	Pratique Foot à 3,4,5
Projet Club	

90 €

24H

ESPACÉES SUR 1 MOIS

PRÉSENTIEL 12H	DISTANTIEL 4H	STAGE CLUB 8H

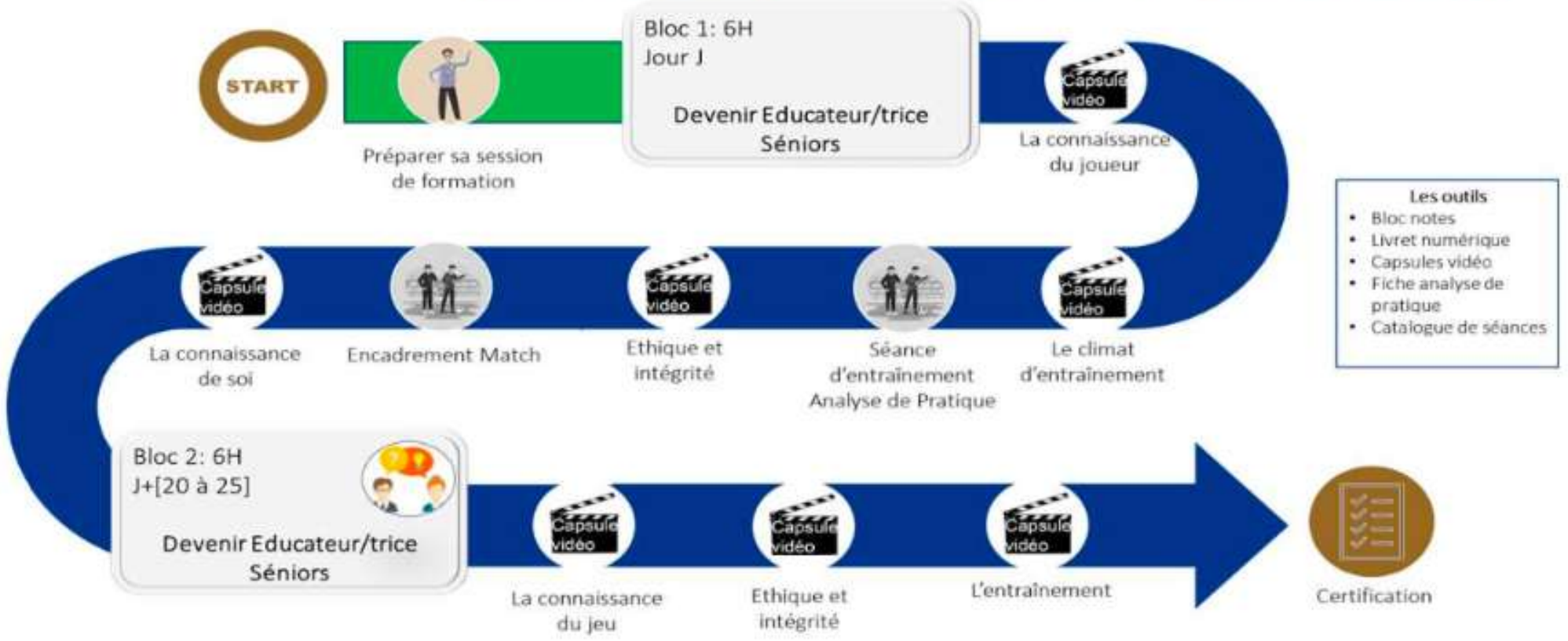

LA LIGUE PARIS ÎLE-DE-FRANCE FFF 1919

CALENDRIER SAISON 23-24

USCL FOOTBALL 1928

AOÛT

26	WASQUEHAL	✈

SEPTEMBRE

02	AUXERRE II	🏟
09	SAINT-QUENTIN	✈
16	FURIANI	🏟
23	BOURG-EN-BRESSE	✈

OCTOBRE

07	COLMAR	🏟
21	FLEURY	✈

NOVEMBRE

04	BESANÇON	✈
11	FC 93	🏟
25	MÂCON	✈

DÉCEMBRE

02	HAGUENAU	🏟
16	FEIGNIES A.	✈

JANVIER

13	BIESHEIM	🏟
20	AUXERRE II	✈

FÉVRIER

03	SAINT-QUENTIN	🏟
17	FURIANI	✈
24	BOURG-EN-BRESSE	🏟

MARS

09	COLMAR	✈
16	FLEURY	🏟
23	BESANÇON	🏟

AVRIL

06	FC 93	✈
13	MÂCON	🏟
20	HAGUENAU	✈
27	FEIGNIES A.	🏟

MAI

11	BIESHEIM	✈
18	WASQUEHAL	🏟

VIVRE ENSEMBLE NOTRE PASSION

Tous en Bleu pour l'USCL !

Vous êtes éducateur ou responsable dans un club sportif du Val-de-Marne et vous souhaitez soutenir le club de football représentant du département en National 2 avec vos joueurs licenciés ?
C'est très simple ! Remplissez ce formulaire et retournez-le à l'USCL par mail (cf : coordonnées ci-dessous).

Venez encourager le club de l'Île-de-France et profiter d'un football de qualité et d'une ambiance conviviale en tribune !

L'USCL vous invite !

Match souhaité	**USCL -**
Date du match	
Nom du club + Ville + Discipline Sportive	
Catégorie d'âge comprise entre 6 et 16 ans	
Responsable pour le groupe présent le soir du match + téléphone + mail	
Nombre de places enfants souhaitées	
Nombre de places adultes souhaitées	

Formulaire à renvoyer par mail : actions@uscl.fr
(un mail de confirmation vous sera envoyé au plus tard la veille de la rencontre)

Vivre Ensemble Notre Passion

AMENDES

Club : 523873 FONTENAY SS/BOIS U.S.

Dossier :	21434024	du	15/11/2023	Coupe Amitie U14/ Unique	Poule Unique	27425806	21/10/2023	
Personne :				C.D - DISCIPLINE				
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			14/11/2023	14/11/2023		9,50€

Club : 500494 FRESNES A.A.S.

Dossier :	21433947	du	15/11/2023	Anciens 55/ Anciens + 55	Poule B	27132714	05/11/2023	
Personne :				C.D - DISCIPLINE				
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			14/11/2023	14/11/2023		9,50€
Dossier :	21433948	du	15/11/2023	Anciens 45/ Anciens +45 Ans	Poule A	27257047	05/11/2023	
Personne :				C.D - DISCIPLINE				
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			14/11/2023	14/11/2023		9,50€

Club : 560475 VERS L'AVANT

Dossier :	21432889	du	14/11/2023	Seniors Futsal D2/ Unique	Unique	27233500	28/10/2023	
Personne :				C.D - DISCIPLINE				
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			14/11/2023	14/11/2023		40,00€

Club : 580485 VILLENEUVE ABLON U.S.

Dossier :	21432890	du	14/11/2023	Seniors Futsal D2/ Unique	Unique	27233500	28/10/2023	
Personne :				C.D - DISCIPLINE				
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			14/11/2023	14/11/2023		40,00€

Total Général : 108,50€